

# LE PEUPLE

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Abonnements : { Un an..... \$1.00  
 Six mois..... 50

H. BEAUGRAND  
 DIRECTEUR-PROPRIETAIRE.

Bureaux :  
 22, rue St Gabriel

Le No 2 Cts.

### ADMINISTRATION.

## LE PEUPLE.

JOURNAL HEBDOMADAIRE,  
 Paraît tous les samedis. Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois.

### ABONNEMENT :

Un an..... \$1.00  
 Six mois..... 50

## LA PATRIE

Paraît tous les jours à midi et à 5 hrs du soir.  
 Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois.

Les frais de port sont à la charge de l'éditeur-propiétaire.  
 L'abonnement est invariablement payable d'avance. Nous ne faisons jamais exception à cette règle.

### ABONNEMENT.

Un an..... \$4.00  
 Six mois..... 3.00  
 Trois mois..... 1.00

LE NUMERO, 1 CENT.

Par le porteur, à domicile, en ville,  
 8 CTS PAR SEMAINE.

### BUREAUX DU JOURNAL :

22 et 24 rue St Gabriel.

### ANNONCES :

Dix cents la ligne, première insertion et cinq cents la ligne pour chaque insertion subséquente. Payable d'avance. Une remise libérale sera faite pour les annonces à long terme.

Toutes correspondances, lettres d'affaires, lettres chargées, communications, etc. devront être adressées à

H. BEAUGRAND.

Directeur du PEUPLE et de LA PATRIE,  
 Montreal.

## AGRICULTURE.

### Comment on doit fumer les arbres fruitiers.

On s'imagine généralement qu'il suffit de planter un arbre pour obtenir des fruits en abondance : c'est là une erreur considérable ; les arbres sont comme toutes les plantes, ils demandent des soins de tout genre ou bien ils donnent d'assez mauvais résultats, après leur plantation. Les arbres doivent être de temps en temps convenablement fumés et toujours habilement taillés. Nous n'avons pas à nous occuper aujourd'hui de la taille, mais nous croyons utile de donner quelques détails relatifs à la fumure des arbres fruitiers.

Il est absolument indispensable de fumer les arbres fruitiers qui se trouvent dans un terrain sec et peu fourni en principes nutritifs : malheureusement des engrais sont le plus souvent fort rare dans la ferme, et le cultivateur se soucie peu de s'en servir pour fumer les arbres qui, selon lui, peuvent prospérer sans cela ; et cependant les hommes intelligents savent tous que l'engrais bien appliqué aux arbres fait produire les fruits plus beaux et plus savoureux.

L'engrais liquide est sans contredit celui qui convient le mieux pour la fumure des arbres, car il contribue au développement de la végétation et il facilite la maturation du fruit. Un arbre planté dans le meilleur terrain souffrirait s'il n'avait pas à sa disposition la quantité d'eau nécessaire pour dissoudre et rendre assimilables les divers aliments de nutrition qui se trouvent dans le sol, c'est donc à l'engrais liquide qu'il faut donner la préférence ; mais il y aurait des inconvénients à se servir du purin ordinaire provenant de l'urine des animaux, car ce purin contenant une très grande quantité d'ammoniaque pourrait être trop énergique et porter préjudice à l'arbre ; il faut prendre de la bouse de vache délayé dans de l'eau ; on creuse autour de l'arbre un petit fossé d'une profondeur d'un pouce environ et d'un diamètre de 3 à 6 pieds, suivant la grosseur de l'arbre ; les racines doivent rester encore couvertes d'une couche de terre de 2 pouces, environ ; la partie découverte est alors arrosée avec un ou deux seaux d'engrais liquide ; cet engrais liquide pénètre dans le sol avec les principes nutritifs qu'il tient en dissolution ; les matières solides resteront à la surface : on verse ensuite huit à dix seaux pour faire descendre les éléments nutritifs jusqu'aux racines les plus profondes ; on laisse sécher et on recouvre le tout. Cette fumure est surtout nécessaire aux arbres au commencement de mai pour la production des fleurs et au mois de septembre pour la production des branches à fruit. Au mois de juin, les arbres ont besoin non-seulement d'engrais, mais encore d'humidité pour résister aux chaleurs de l'été pendant lesquelles il serait peut-être imprudent de les arroser ; après la pluie, lorsque la terre est déjà un peu rafraîchie.

### Faire cuire sans combustible toute espèce de légumes.

Un cultivateur indique, dans un journal d'agriculture publié à Paris, le moyen suivant pour cuire, sans combustible, toute espèce de légumes, patates, etc : Il fait une couche de paille hachée et une couche de pommes de terre passées au dépulpeur ; le tas est plus ou moins gros, suivant la quantité de bétail à nourrir. Si l'on veut avoir des pommes de terre seule pour la nourriture des porcs, il place une couche seule, plus forte au milieu. Le tout cuit parfaitement en s'échauffant progressivement et convient tout à fait au bétail. La cuisson des pommes de terre exige 60 heures ; celle des légumes

a lieu dans un temps moins long.

### Gazette des Campagnes.

### La culture de la vigne.

Au moment où l'on s'occupe au Congrès américain des moyens à employer pour arrêter les progrès du phylloxera, qui fait des ravages considérables en Californie, nous croyons ne pouvoir mieux faire que de consacrer quelques lignes à la culture de la vigne en Amérique. 42,000 acres sont employés pour cette culture en Californie, et chaque acre rapporte en moyenne 800 gallons de vin, avec 800 pieds de vigne, ce qui donne un total de 33,000,000 de gallons, ou 560,000 barils ; malgré les ravages du phylloxera, la France donne encore annuellement le double de cette production.

Cette importante industrie de la viticulture a été implantée au Canada, il y a quelques années, par MM. Gallagher et Gauthier, propriétaires du vignoble "Beaconsfield," de la Pointe Claire, et donne déjà les plus belles espérances.

Jusqu'ici, on n'avait cultivé la vigne que dans les serres chaudes de nos jardins, et il restait à faire sur une grande échelle l'épreuve, qui a donné de si bons résultats. Plus de doute maintenant, il est bien établi que le sol de notre pays est éminemment propre à la culture de la vigne et que nos hiverns un peu longs n'y mettent d'autre obstacle qu'un retard de quelques mois. Nos cultivateurs commencent à sortir de leur apathie, et depuis l'année dernière, plusieurs ont planté des milliers de vignes dans leurs vergers. Que d'autres suivent ce bon exemple et avant peu d'années notre Canada sera doté d'une industrie qui fera la fortune de ses habitants. Nous voulons parler de la fabrication du vin que MM. Gallagher et Gauthier comptent établir aussitôt que leur immense vignoble rapportera assez le fruit pour suffire à la vente et permettre de faire une réserve. Le premier essai a donné un résultat très satisfaisant et le vin "Beaconsfield" possède, nous dit-on, un goût exquis.

On sait qu'un nouvel insecte, le phylloxera, détruit complètement la vigne dans les pays chauds, depuis plusieurs années. Des provinces entières de la France, qui faisaient un grand commerce de vin, ont été ruinées en peu de temps par ce fléau. Le phylloxera a fait son apparition en Amérique et exerce ses ravages en Californie et dans le sud de l'Amérique. On craint avec raison qu'avant peu d'années presque tous les vignobles de ces pays ne soient détruits, comme l'ont été ceux de plusieurs provinces en Europe.

L'industrie de la fabrication du vin dans ces pays a reçu un coup, sinon mortel, du moins très sérieux, car qui sait où s'arrêteront les ravages d'un fléau contre lequel tous les efforts ont été jusqu'ici impuissants. Il faudra nécessairement qu'un ou plusieurs autres pays contribuent pour une part plus ou moins grande au soutien de cette industrie, et tout semble en ce moment indiquer que le Canada sera appelé, dans

un avenir assez rapproché, à fournir une partie du raisin nécessaire à la fabrication du vin. Certes, la perspective est belle et digne de l'attention de tous ceux qui ont aujourd'hui devant eux le bel exemple de nos premiers viticulteurs et qui peuvent à peu de frais se livrer à la culture de la vigne. Le succès de l'entreprise est parfaitement assuré. Le phylloxera tant redouté aujourd'hui ne pourrait pas, nous assure-t-on, résister aux rigueurs de nos hiverns.

La nature a donc tout fait pour notre pays et il est bien permis, dans les circonstances, d'espérer qu'avec un peu d'énergie et d'esprit d'entreprise de la part de nos agriculteurs, on arrivera bientôt au résultat que des hommes actifs ont déjà entrevu depuis longtemps.

### La Cour suprême.

La *Minerve* se plaint des lenteurs auxquelles la Cour suprême semble vouloir habituer le public, et le confrère cite les causes de Bellechasse et de Charlevoix.

Il est vrai que le tribunal a différé longtemps, sans donner des raisons légitimes, le prononcé de l'arrêt, mais il y a des circonstances atténuantes.

Dans la cause de Bellechasse il y a eu deux appels. Le tribunal de première instance décida, lors de l'audit on au mérite, qu'il n'avait pas juridiction. Les motifs du jugement rejoignent sur l'incertitude qui régnait quant à la constitutionnalité de la loi qui établit un tribunal pour les élections fédérales. On voyait là un empiètement sur les attributions des gouvernements provinciaux. Plusieurs juges prirent parti contre le pouver fédéral.

Dans l'affaire de Bellechasse les pétitionnaires interjetèrent appel devant la Cour suprême qui leur donna gain de cause. Cet arrêt rendait au tribunal de première instance la juridiction dont il s'était dépouillé, et le forçait à juger au mérite. M. le juge McCord condamna M. Larue, et ce fut ce dernier qui interjeta appel sur le mérite.

Dans l'affaire de Charlevoix les parties ont procédé lentement, et nous croyons que le juge de première instance surchargé de besogne n'a pu agir aussi vite qu'il l'aurait voulu.

Le seul reproche que l'on puisse faire à la Cour suprême c'est de n'avoir pas prononcé les jugements avant l'ouverture de la session. Les dossiers sont depuis plusieurs mois sur le bureau des juges et l'audition au mérite a eu lieu longtemps avant la session. Comme le dit la *Minerve* le délai sera préjudiciable aux électeurs de Bellechasse et de Charlevoix qui ne seront pas représentés peut-être pour le reste de la session. Il serait préférable de ne pas prononcer des jugements en pareils cas pendant les sessions. Pour la seconde fois le comté de Charlevoix éprouve l'inconvénient que nous signalons. En 1877, son député, l'hon. M. Langevin, perdit son mandat au milieu de la session, et il s'écoula trois semaines avant qu'une élection remit de nouveau le mandat à M. Langevin.

### Une vertu de parisien.

La *Minerve* qui a reçu de Sir Hugh Allan \$4,000 pour récompenser son zèle en faveur du Pacifique, s'est convertie. La bonne commère se couvre d'un cilice lorsqu'elle entend parler de souscription pour un objet politique.

Voilà la *Minerve* qui reproche à nos amis de Toronto d'avoir demandé aux réformistes de l'argent pour aider M. Blake dans sa lutte contre le syndicat.

Quel crime abominable ! Le feu du ciel ne devrait-il pas tomber sur ces malheureux réformistes qui ont le tort de croire qu'on organise une lutte en faisant des dépenses légitimes.

L'écrivain de la *Minerve* pense-t-il que les réformistes trouvent des propriétaires et des imprimeurs assez complaisants pour leur fournir *gratis* des salles et des affiches ? Nous avons souvent rencontré des amis généreux, mais cela n'est pas la règle invariable.

Pour blâmer les amis de M. Blake il faudrait prouver qu'ils ont cherché à corrompre des députés ou qu'ils ont eu recours à des moyens illégitimes et reprocher par l'honnêteté et la loi pour organiser la lutte.

C'est ce que l'on insinue perfidement en soulignant le mot *aider* et plusieurs autres, mais cet effort est digne d'une mauvaise cause.

La différence entre les amis de M. Blake et la *Minerve* c'est que les premiers sont restés dans les limites de la décence tandis que la *Minerve* a vendu ses écrits à Sir Hugh Allan. La *Minerve* a reçu le prix de sa vénalité et pour couronner cette première faute l'un de ses propriétaires a juré sur l'évangile qu'il n'avait jamais touché l'argent lorsque les billets de banque de M. Allan rempassaient ses tiroirs.

La *Minerve* reproche à M. Crooks, ministre provincial d'Ontario, d'avoir signé la lettre ou circulaire incriminée ; elle dit que M. Blake a prétendu que les ministres provinciaux ne devaient pas intervenir dans les élections fédérales. Si M. Blake a posé ce principe—ce dont nous doutons—c'était à une époque si éloignée que le règne est tombée en désuétude. D'ailleurs M. Blake a siégé dans les deux législatures d'Ottawa et de Toronto jusqu'à 1872. Il était obligé par devoir d'intervenir dans les élections de 1872 bien qu'il fut premier ministre d'Ontario. Dans toutes les provinces les ministres provinciaux appuient leurs amis dans les luttes qui se présentent—que ce soit pour une législature ou pour l'autre. La *Minerve* voudrait peut-être refuser à M. Crooks le privilège dont jouit M. Chapleau.

CHRONIQUE

Avec la grâce d'un éléphant qui vou rait sauter sur la corde, certains journaux bleus essaient de faire des finesses au sujet de certains di-cours prononcés devant la chambre par des députés lib-raux.

On ne peut guère se mettre le doigt dans l'œil plus avant.

Quand on possède une phalange d'encroûtes qui n'ouvrent ja mais le bec, et une ménagerie de bipèdes qui l'ont toujours ouvert, comme celles que le parti bleu exhibe à Ottawa depuis trois ans, on devrait avoir la modestie de ne pas se moquer des discours de ses adversaires.

Nous n'aurions pas besoin de faire des caricatures ni de falsifier les textes pour ridiculiser les gros bonnets bleus de la province de Québec. Nous n'aurions qu'à citer le *Hansard* mot pour mot. C'est une mine inépuisable.

Qu'on en juge.

Nous extrayons ce qui suit de la page 32 des Débats de cette année.

M. Tassé peut consulter le texte : je ne forge pas, moi !

Ecoutez. C'est M. Valin, le nouveau député de Montmorency, le bras droit du ministre de la milice, l'une des étoiles les plus brillantes du parti bleu dans le district de Québec :

"M. l'Orateur, après les beaux discours prononcés par l'honorable ministre des chemins de fer, l'admirable discours de l'honorable M. Langevin, j'ai été très édifié d'entendre deux fameux discours prononcés par l'honorable député de Rimouski; j'ai été également édifié d'entendre deux ou trois bons discours par l'honorable député de l'Islet. L'honorable député a voulu nous dire un grand nombre de choses; il a voulu être la lumière; il a voulu éclairer les conservateurs avec une lanterne.

"M. l'Orateur, je ne suis pas étonné du tout que ces messieurs veulent de meilleurs termes au contrat; les honorables membres de l'opposition ont cherché beaucoup pour nous donner de meilleurs termes; ils les ont cherchés ces meilleurs termes depuis 1873; on les a cherchés ces meilleurs termes sous toutes les formes; on les a cherchés au temps où un contrat était pour être donné à une compagnie, à Sir Hugh Allan; c'est ce contrat qui a fait accuser le gouvernement d'avoir commis le grand scandale du Pacifique. Et bien, M. l'Orateur, les messieurs qui ont pris le pouvoir à la suite ont pris le scandale sur leurs épaules; ils n'ont pas voulu le prendre tout en plein, mais ils l'ont cassé par petits bouts; ils en ont pris un bout d'un côté et un bout de l'autre, et ils ont dit: nous allons attendre, peut-être que les conservateurs vont venir au pouvoir, et nous crierons encore. Eh bien, de fait, les conservateurs sont encore au pouvoir, et cependant avant que ces messieurs fussent au pouvoir, ils ont cherché partout s'ils pouvaient pas prendre le scandale en entier sur leurs épaules, et c'est la raison pourquoi ils ne l'ont pas accepté..."

Comprenez qui pourra !

"Pour revenir à ce que l'honorable député de l'Islet vient de nous dire pour chercher les meilleurs termes. Eh bien, les honorables ministres ont passé en Angleterre; ils ont cherché les meilleurs termes, et ils sont arrivés à les trouver. Une fois les beaux termes trouvés, l'opposition a cherché de son côté, toujours pour nous montrer de meilleurs termes..."

Voilà ce qui s'appelle parler en termes !

"Dans l'opposition, M. l'Orateur, on fait beaucoup de grandes choses. Vous avez vu l'honorable député de l'Islet ouvrir un grand livre tout à l'heure, je ne sais pas quelle espèce, de livre que c'était. Je ne sais pas si ce n'était pas même une bible; parce que j'ai entendu dire un jour qu'un miracle avait été fait, et que l'eau avait été changée en vin, mais l'honorable député de l'Islet, lui, a changé l'eau en gin."

Afin qu'on ne suppose pas M. Valin capable ou coupable d'une malice, nous ferons remarquer que le grand orateur faisait ici allusion au fait qu'un autre orateur du parti bleu, M. Landry, le député de Montmagny — l'ancien candidat du beurre — avait, pendant que M. Casgrain parlait, cru très plaisant de mettre du gin au lieu d'eau dans le verre que le député de l'Islet avait devant lui. On voit l'admirable parti que M. Valin tire de cette farce de fumiste.

Mais continuons nos citations :

"L'honorable député de l'Islet a également inventé une grande circulaire avec un grand nombre d'objections. Ces objections sont au nombre de vingt-quatre. Je suppose, M. l'Orateur, qu'on a pris ce nombre pour la base des résolutions en amendement. Je pense que cette idée-là vient du nombre vingt-quatre M. l'Orateur, il faut se connaître un peu mieux que l'honorable député de l'Islet. D'abord il nous a cité grand nombre de traits sur les chemins de fer; parce que les chemins de fer le mènent. Mon honorable ami croit en connaître beaucoup sur les chemins de fer, je crois pouvoir vous dire, M. l'Orateur, qu'on a traité longuement cette question..."

Pas possible ! Voilà ce qui s'appelle une révélation.

"On nous a promenés depuis Québec jusqu'au Pacifique; les uns veulent aller au Sault Ste-Marie, les autres veulent passer par le côté nord du lac supérieur. Je veux que nous ayons aussi notre chemin de fer sur notre continent."

Naturellement !... à quoi nous servirait un chemin de fer en Afrique ?

"Si nous allions passer par les Etats-Unis, nous pourrions avoir des objections graves à rencontrer dans certains temps. Nous pourrions rencontrer des grèves."

Eh oui ! Une grève est une objection sérieuse, sur n'importe quel continent, excepté le nôtre.

"Ces grèves pourraient peut-être nous enlever des lisses sur nos chemins de fer, et même au temps où nous en aurons besoin sur notre chemin de fer."

Oui, on pourrait en avoir besoin de temps à autre en effet. Rien de plus commode que des lisses pour un chemin de fer, à un moment donné.

"Nous ne voulons pas du chemin du Sault Ste-Marie, pour la raison que nous n'aimons pas à nous lier trop avec l'Amérique..."

Pardi, nous le sommes déjà de reste, c'est clair.

"Pour nous, ce qu'il nous faut c'est d'agrandir le Nord-Ouest et le peupler et le cultiver."

Il vaudrait mieux peut-être se contenter de le peupler et de le cultiver : quant à l'agrandir, je crois qu'il est assez grand.

"Eh bien, M. l'Orateur, je ne serai pas plus long parce que je veux pas être long..."

En effet, le moyen le plus simple

de ne pas être long, c'est d'être court.

Mais admirez le trait de la fin. *In cauda venenum.*

"Mais je dirai seulement ceci à M. le député de l'Islet. Il nous a dit qu'il ne connaissait rien du tout dans le contrat; et qu'il n'avait été informé de rien, qu'il n'avait pas été informé même pour le signer; je crois qu'avec tout ce qu'il nous a dit, s'il avait été consulté pour signer ce contrat-là, ç'aurait été une pauvre affaire; parce qu'il n'a pas l'air de s'y entendre; il n'a pas l'air de connaître les affaires; et je crois que sur une affaire d'une si grande importance, il n'est pas capable de nous éclairer avec sa lanterne. Je crois, M. l'Orateur, que nous sommes assez éclairés sur le Pacifique sans en dire d'avantage."

Ainsi soit-il !

S'il y a dans tout le comté de Montmorency et des environs un coco de taille à bitter cela, comme dit Ladébauche, il est volé; c'est lui qui devrait représenter une division capable d'élire un député de cet accabit.

A quand la nouvelle comparaison, monsieur Tassé ?

Mais le comble de tous les combles c'est le petit entrefilet suivant qu'on lisait dans la *Minerve* de samedi :

"Nous regrettons de savoir que M. Benoit, député de Chambly, est empêché depuis quelques jours par la maladie de prendre part aux délibérations de la chambre."

Nous sommes fâchés d'apprendre que Benoit ne se porte pas bien; mais pour croire que c'est la maladie qui l'a empêché de prendre part aux délibérations de la chambre, jamais de la vie !

C'est un orateur trop assidu, un débater trop consciencieux, un discoureur trop infatigable, pour se laisser ainsi abattre par une indisposition de quelques jours. Il doit y avoir quelque autre chose.

Je me disais, aussi, depuis la semaine dernière :

Mais comment se fait-il donc que M. Benoit ne parle pas ? Je ne vois plus son nom dans les délibérations. La question du Pacifique s'est débattue et réglée, sans que M. Benoit, ait pris la parole, cela devient mystérieux. Serait-il mécontent de ses chefs ? Aurait-il des velléités de se ranger dans l'opposition. M. Benoit être plusieurs jours sans prononcer quelque chose de ces formidables harangues dont lui seul a le secret ! C'est inconcevable.

Je me proposais de partir pour Ottawa, afin d'en avoir le cœur net, lorsque la *Minerve* de samedi m'est arrivée avec le susdit entrefilet...

C'est égal, cela ne m'entre pas dans la tête. Il y a quelque chose là-dessous; et je dirai à la *Minerve* comme dans la chanson :

Non, jamais j'to crairai !  
Tu dis ça pour me blaguer !  
Tu veux m'scier,  
Tu m'embêtes !  
Tu m'embêtes !  
Tu dis ça pour me blaguer,  
Tu m'embêtes,  
Et tu m'fait suer !

Un journal que j'adore c'est le *Quotidien*. Celui-là, par exemple, c'est du propre. Il atteint le sublime.

L'autre jour, il commençait un article en ces mots :

"Par un froid TROPICAL, lorsque la glace a une épaisseur de trois à quatre pieds etc..."

Je m'arrête, j'hésite, j'es-uie mes lunettes, j'épelle: il y avait bien tropical, — un froid tropical !

L'été prochain ce cher *Quotidien* nous parlera sans doute des zéphirs boréaux et des chaleurs polaires.

Bientôt nous aurons des articles commençant comme ceci :

"Dans les régions glacées de l'Equateur, sous le ciel rigoureux du Midi, quand la nature résolée se paralyse sous la bise glaciale des tropiques..."

Ou bien :

"Dans les douces régions hyperboréennes où l'orange fleurit sous les tièdes effluves du pôle, quand la nature s'endort bercée aux souffles parfumés du nord..."

C'est le monde renversé, quoi ! O *Quotidien* de mes rêves !

Depuis quelque temps, chacun veut publier son petit manuel d'expression vicieuses; et par malheur quelques uns de ces opuscules devraient plutôt s'appeler manuels aux expressions vicieuses.

J'en tiens un sous la main; il est de M. J. F. Gingras d'Ottawa. Si l'auteur veut bien me le permettre, — c'est dans l'intérêt d'une cause qu'il chérit, — je relèverai tous les samedis, d'ici à quelque temps, les quelques erreurs que j'ai cru remarquer dans son ouvrage.

D'abord M. Gingras admettra que la première phrase de sa préface, qui se termine par ces mots: "une foule d'expressions impropres que les enfants ont appris à bégayer dans le milieu qui les a vus naitre," n'est pas tout ce qu'il y a de moins vicieux en fait d'expressions. Mais procédons par ordre.

Page 1. ACCULER n'est pas une corruption du mot *éculer*, mais c'est une expression française que l'Académie définit comme suit: "Pousser quelqu'un dans un endroit où il ne puisse plus reculer."

Page 2. ANGLIFICATION — "Mot anglais, dit M. Gingras, très usité parmi nous, mais auquel on devrait substituer celui d'anglicisation qui correspond beaucoup mieux au verbe *angliciser*."

Pourquoi cela ? *Angliciser* n'est pas plus français qu'*anglifier*. Plusieurs auteurs emploient l'un ou l'autre de ces deux mots; mais comme l'Académie les rejette tous les deux, M. Gingras n'a pas le droit de nous dire que l'un est bon et l'autre mauvais.

Page 3. ANGLIFIER — "Verbe de création canadienne," dit M. Gingras.

Pas du tout; il se trouve dans Larousse.

ANNEAU. — "On donne à tort, dit M. Gingras ce nom au petit cercle d'acier, de cuivre ou d'argent servant à tenir plusieurs clés ensemble. *Clavier* est le mot propre."

Distinguo. L'Académie définit *anneau*, "cercle qui est fait d'une matière dure et qui sert à attacher quelque chose." Quand il s'agit de *clefs* (c'est ainsi que l'Académie écrit ce mot) *clavier* est le terme particulier, mais cela n'empêche pas *anneau* d'être le terme générique. C'est comme si M. Gingras nous disait qu'un chien n'est pas un animal, parce que c'est un chien. Un chien est un animal comme un clavier est un anneau. M. Gingras aurait dû plutôt faire remarquer que bien des gens ont le tort d'em-

ployer ce mot au féminin, et de dire *une belle anneau*, au lieu d'un *belle anneau*.

APPOINTEMENTS, APPOINTER. — "En anglais, dit M. Gingras, ces deux mots signifient..."

Pardon, je n'ai vu ces deux mots dans aucun vocabulaire anglais.

Page 4. ARGENTS. — "C'est à tort, dit M. Gingras que nous écrivons souvent ce mot au pluriel."

L'auteur devrait distinguer. Ce mot peut s'employer au pluriel, suivant Larousse, lorsqu'il s'agit de fragments, d'échantillons, appartenant au produit de différentes mines.

Voilà pour la lettre A. A samedi prochain la lettre B.

La scène se passe à la buvette du Windsor.

UN MONSIEUR FRANÇAIS nouvellement arrivé dans le pays, au garçon de comptoir. — Avez-vous du petit caporal, monsieur ?

LE GARÇON, qui comprend parfaitement le français mais qui dédaigne de s'exprimer dans un langage aussi vulgaire. — No, Sir.

— Comment, *noceur* ? que voulez-vous dire par là ? voudriez-vous m'insulter ?

— *I wouldnt go so far, sir.*

— *Farceur* vous-même, monsieur !

Et le voyageur sort indigné.

CYPRIN.

Les destitutions.

La *Minerve* dit que le Dr Duchesneau a été destitué après enquête, mais elle n'ajoute pas un mot pour justifier la démission. La seule différence entre le cas du Dr Duchesneau et ceux de M. Ouimet et de M. Cauchon c'est que ces derniers ont été destitués sans enquête. L'infamie est plus criante à l'égard du Dr Duchesneau, car des amis du ministère ont établi clairement et sous serment la futilité des accusations. Dans le cas de MM. Ouimet et Cauchon c'est l'esprit de parti qui a dicté la conduite des ministres; dans celui du Dr Duchesneau c'est l'esprit de parti doublé d'audace et d'effronterie.

La *Minerve* a le courage malheureux de dire que M. Daoust a été destitué par les libéraux sans motif, au pénitencier même.

Nous espérons que pour l'honneur de la morale et par respect pour le public notre confrère ne rappellera pas à ses lecteurs les raisons qui ont forcé le gouvernement à se dispenser des services de M. Daoust. Les inspecteurs des pénitenciers disent, dans leurs rapports, qu'il vivait trop dans l'intimité avec les prisonniers. Ils ne parlent pas des prisonnières.

Tirons le rideau.

La *Minerve*, voulant vanter la générosité de ses amis, dit que M. Louis Laframboise a reçu une augmentation de salaire. C'est possible, mais on a suivi une règle ancienne et invariable dans le bureau des traducteurs, celle des promotions. Nous faisons erreur. Les conservateurs ont une fois violé la règle, et c'est la *Minerve* qui le prouve. Elle dit que M. Laframboise doit sa promotion à la retraite de M. Gélinas Or M. Gélinas est entré dans le bureau près de trois ans après M. Laframboise. On a donc donné à M. Gélinas une position supérieure à celle de M. Lafram-

boise dont la promotion a été ainsi retardée. Avant la nomination de M. Gélinas un nouvel arrivé dans le bureau prenait le dernier rang. On a fait exception pour M. Gélinas sans aucune autre raison que le désir de favoriser un ami politique.

NECROLOGIE.

On nous apprend la mort de la sœur Ste Marie-Archange, née Emilie Polixène Trudel, arrivée au couvent des religieuses de la congrégation, à Villa Maria, hier matin. La défunte qui n'était âgée que de vingt-huit ans, et qui en avait déjà passé douze en religion, était la sœur de notre estimable concitoyen, M. Joseph Trudel, et la nièce de l'honorable J. L. Baudry. Douée des plus belles qualités de l'esprit et du cœur, sœur Ste Marie-Archange laisse des souvenirs et des regrets qui rendront sa mémoire bien chère à tous ceux qui l'ont connue, et Villa-Maria perd en elle une de ses religieuses les plus remarquables par leurs talents et leurs vertus.

On annonce aussi le décès de Mme Elizabeth Olivier, épouse de M. P. T. Delvecchio, rentier bien connu de cette ville. Nous offrons nos plus sincères condoléances à la famille, au nombre de laquelle se trouve notre ami M. Jehu-Primo. La défunte était aussi une femme d'esprit et de cœur bien rares.

Ces lignes étaient écrites, lors qu'au moment de mettre sous presse, une autre nouvelle encore plus terrifiante, nous apprend qu'un nouveau malheur vient de frapper M. Prume et la famille Delvecchio. Mme Prume, l'aimable cantatrice, la charmante artiste, la favorite du public de Montécal, emportée à la fleur de son âge, vient de suivre sa mère dans le tombeau. Mme Prume est morte; c'est à ne pas s'en faire une idée! Celle qui faisait le charme de nos soirées musicales, l'idole des cercles qu'elle fréquentait, est disparue pour toujours, laissant derrière elle le désespoir dans sa famille et chez ses amis des regrets qui ne s'effaceront jamais.

En présence de cette mort si inattendue, on se rappelle involontairement l'ode déchirante qu'Alfred de Musset adressait au tombeau de la Malibran, et l'on répète avec le poète :

O Ninette, où sont-ils, belle muse adorée,  
Ces accents pleins d'un mour, de charme et  
de terreur,  
Qui voltigeaient le soir sur ta lèvre ins-  
pirée,  
Comme un parfum léger sur l'aubépine en  
flour ?  
Où vibre maintenant cette voix éplorée,  
Cette harpe vivante attachée à ton cœur ?

Les funérailles de Mme Delvecchio et de Mme Prume auront lieu ensemble lundi à 8 heures du matin. Le convoi partira de la demeure des défuntés, No 98 rue St Denis.

PARLEMENT FEDERAL

CHAMBRES DES COMMUNES.

Ottawa, 9.

La séance est ouverte à trois heures. M. BROOKS dépose un projet de loi pour constituer un corps politique la compagnie "The Montreal, Portland and Boston Railway Co."

M. GAULT—Bill pour modifier la loi constituant un corps politique la compagnie "The Accident Insurance Company of Canada" et pour changer le nom de cette compagnie en celui de "The Accident Insurance Company of America."

Les interpellations suivantes sont faites au gouvernement :

M. BORDEN—Quel est le taux, par quartier, perçu par le chemin de fer intercolonial, pour sa part du prix de transport du grain chargé à Halifax sur la barque *Chili*; et ce tarif a-t-il été simplement imposé à titre d'expérience ou a-t-il été appliqué à ce trafic d'une manière générale ?

Sir CHARLES TUPPER répond que la moyenne du taux perçu par le chemin intercolonial pour sa part du trafic direct avec l'Europe est de 30 cts par quartier. C'est le taux général, mais dans le cas dont il est question, on a payé un peu moins.

M. THOMPSON—Le gouvernement se propose-t-il d'établir des camps d'exercices militaires cette année? Si oui, quand seront-ils établis, en quels endroits, et quel sera le nombre des volontaires qui feront partie de ces camps ?

M. CARON répond que le gouvernement s'occupe de cette question en ce moment.

M. RYKERT—A-t-on appelé l'attention du gouvernement sur le fait qu'il n'a été pris aucune mesure afin de porter aux vaisseaux mesurant cent pieds de quille, ou plus, de virer de bord dans le canal Welland; et dans ce cas, le gouvernement se propose-t-il de remédier à cet inconvénient avant que le canal soit achevé ?

Sir C. TUPPER.—Le gouvernement n'a pris aucune mesure à cet effet. Si les besoins du commerce l'exigent, on pourra toujours remédier à cet inconvénient plus tard.

M. McISAAC—Le professeur McEachern, de Montréal, a-t-il terminé son enquête sur les causes et la nature de la maladie qui a sévi l'été dernier sur les bestiaux, à Merigonish et dans les districts voisins, dans la Nouvelle Ecosse; et, dans ce cas, ce rapport sera-t-il déposé devant la chambre ?

Sir C. TUPPER.—Une enquête a été faite et il a été constaté que la maladie en question n'était pas la pleuro-pneumonie.

M. ROBERTSON (Shelburne) propose que la correspondance et tous les documents ayant trait aux prétendues fausses statistiques soumises à la commission des pêcheries soient déposés devant la chambre.

Bien que je n'ajoute pas foi aux accusations portées par le professeur Hinds, dit M. Robertson, le gouvernement aurait dû prouver qu'elles sont fausses. Je crois, cependant, que les rapports concernant les pêcheries ne sont pas préparés avec assez de soin.

M. POPE dit que cette correspondance a fait sensation aux Etats-Unis et en ce pays, mais les accusations du professeur Hinds sont tellement injustes et si peu fondées, qu'il est facile de deviner que celui-ci a agi dans un but malicieux.

En préparant des statistiques de cette nature, il peut s'y glisser des erreurs, mais personne ne peut supposer un seul instant que l'ex-ministre des pêcheries ou ses collègues se soit rendu coupable des fautes dont on l'accuse. Le professeur Hinds avoue lui-même que ces prétendues fraudes ont été préjudiciables au pays: en conséquence, le gouvernement canadien n'avait aucun intérêt à recourir à cette supercherie.

Ces négociations ont eu lieu sous l'administration de mon prédécesseur et je me contenterai de dire que les écrits du professeur Hinds prouvent qu'il n'était pas mû par de bons motifs. L'honorable député de Westmoreland est plus en état que moi de donner des renseignements à ce sujet.

Sir A. J. SMITH—Ayant été placé à la tête de la commission des pêcheries, il convient que je fasse quelques observations relativement aux accusations que le professeur Hinds a formulées, non seulement contre moi, mais contre le gouvernement du Canada.

La gravité de l'accusation, c'est que ces statistiques ont été préparées de façon à tromper les arbitres, accusation qui, si elle était fondée, deshonorait le pays, mais heureusement, cette accusation est tout à fait fautive.

Je ne comprends pas les motifs du professeur Hinds, si ce n'est qu'il ait voulu susciter des difficultés entre les deux pays. Il a comparu devant la commission et il a donné un témoignage important. Plus tard, on l'a chargé de préparer un résumé des délibérations de la commission, et, c'est en faisant ce travail, qu'il a découvert, prétend-il, certaines erreurs.

Si tel avait été le cas, le professeur Hinds aurait dû signaler ces erreurs aux deux gouvernements, mais au lieu d'en agir ainsi, il a lancé des accusations contre presque tous les membres de la commission dans le but, sans au-

cun doute, de créer des difficultés entre les deux gouvernements.

Jusqu'à présent, le juge Foster, MM. Dana et Proscott, qui connaissent tous les faits qui se rattachent à la question des pêcheries, n'ont pas relevé ces accusations. S'ils croyaient qu'elles sont fondées, ils auraient certainement protesté, vu qu'ils n'ont pas été satisfaits de la décision des arbitres.

Je suis honneur de constater que le gouvernement des Etats-Unis n'a attaché aucune importance aux accusations du professeur Hinds. Il a pu se glisser quelques erreurs dans les statistiques, mais cela n'a eu aucun effet sur la décision des arbitres.

Je considère qu'il est au-dessous de la dignité du gouvernement canadien de s'occuper de ces accusations. Cependant s'il croit que le gouvernement américain y ajoute foi, il devrait proposer à celui-ci d'ouvrir une enquête à ce sujet. Je ne reculerais pas devant une enquête, non plus que ceux qui ont agi au nom du gouvernement dans cette affaire du règlement de la question des pêcheries.

En terminant, Sir Albert Smith répète que les accusations portées par le professeur Hinds sont fausses, et que la question des pêcheries a été réglée d'une manière qui fait honneur aux deux pays que cette question intéressait.

Après quelques remarques de M. MacDougall, la proposition du député de Shelburne est adoptée.

M. CASGRAIN.—Copie de toute correspondance et autres documents relativement à la décision de M. Simard arbitre du gouvernement, dans l'affaire de Lucien Morin et autres de la paroisse de St Roch des Aulnets, comté de l'Islet, qui réclament une indemnité du gouvernement pour des excavations faites sur leurs terres, l'année dernière, pour les fins du chemin Intercolonial.

M. BEAUCHESNE—Copie du rapport de l'ingénieur qui a dirigé les travaux d'exploration du havre de New Carlisle, en 1880.

M. METHOT—Copie de la correspondance concernant le creusement de la rivière Nicolet.

Le projet de loi déposé par M. Casgrain pour prévenir la fraude relativement aux contrats entraînant le paiement des deniers publics est renvoyé à un comité spécial.

Le projet de loi concernant la compagnie "The Canada Consolidated Gold Mining Co." est adopté en seconde délibération.

Ottawa, 10.

La séance est ouverte à trois heures.

M. CURRIER dépose une requête demandant que la compagnie "The Canadian Cable Co." soit constituée en corps politique.

M. WILDON dépose un bill pour modifier la loi concernant la compagnie du chemin de fer du Nouveau-Brunswick.

M. ROYAL demande s'il est à la connaissance du gouvernement que M. Lynster, surintendant du chemin de fer du Pacifique à Winnipeg, a cru devoir interpréter les instructions qui lui ont été données, l'autonomie dernier par le ministre des chemins de fer, de manière à accorder à l'Hon. Gilbert McMicken, président de la chambre des députés de la province de Manitoba, le monopole pour le transport du bois, ce qui a eu pour effet d'augmenter le prix de ce combustible au lieu de le diminuer, contrairement aux intentions du gouvernement fédéral ?

Sir C. TUPPER répond que d'après les instructions qui lui ont été données, le surintendant du chemin de fer devait réduire le taux pour le transport du bois à Winnipeg, sans favoriser qui que ce soit. La compagnie dont l'Hon. M. McMicken est président n'a pas reçu plus de faveurs qu'aucune autre compagnie.

Le bill déposé par M. McCuaig pour amender la loi de faillite de 1875 est adopté en troisième délibération.

M. LANDAY propose que le bill déposé par feu M. Keeler pour abroger la loi concernant la Cour Suprême et la Cour de l'Echiquier soit adopté en seconde délibération.

Dans la province de Québec, dit-il, on a plus qu'partout ailleurs des objections à la Cour Suprême. On avait promis, l'an dernier, de faire subir cer-

taines modifications à la loi. Comme on n'a encore rien fait dans ce sens, je me crois tenu de proposer que ce projet de loi soit adopté en seconde délibération.

La majorité des juges de ce tribunal n'ont pas une connaissance parfaite du droit civil de la province de Québec et sont obligés de consulter les deux juges français qui siègent avec eux. De cette façon, les jugements de la cour Supérieure et de la cour d'Appel de la province de Québec, quand ils sont réformés par la cour Suprême, ne le sont virtuellement que par deux juges. Quo ces deux derniers diffèrent d'opinion, la cause n'est alors jugée que par un seul.

C'est pour ces raisons que j'ai cru devoir faire la motion qui précède.

M. McDONALD (Pictou) : Je regrette que l'hon. député de Montmagny ait cru devoir proposer que ce projet de loi fut adopté en seconde délibération. Ces attaques constantes contre la Cour Suprême sont de nature à nuire à la dignité de la magistrature. Je crois que la majorité de cette chambre ne partage pas l'opinion de l'hon. député. Il se peut que la province de Québec soit dans une position particulière à cause de ses lois particulières; il n'en est pas moins vrai que la province de Québec n'a pas de raison de ne pas donner aux jugements de cette cour la même déférence que les autres provinces.

J'espère donc que l'honorable député de Montmagny n'insistera pas pour que le projet de loi soit adopté en seconde délibération, attendu que l'honorable député de Jacques Cartier a trouvé un autre moyen pour faire disparaître les inconvénients dont on se plaint.

M. BLAKE—Au cours des observations qu'il a faites, l'honorable député de Montmagny a dit que les causes de la province de Québec étaient jugées par deux juges seulement; si tel était le cas, on aurait certainement raison de se plaindre, mais on admettra, j'en suis persuadé, qu'il est du devoir de tous les juges de la cour suprême d'examiner toutes les causes soumises à ce tribunal, d'étudier les lois qui s'y rapportent et de les décider au meilleur de leur connaissance.

Je crois que l'honorable député de Montmagny n'aurait pas dû faire une assertion semblable sans l'appuyer par des preuves, car cette remarque est de nature à nuire à la réputation des juges de la cour suprême qui ne demeurent pas dans la province de Québec. Je suis convaincu que ces juges remplissent leur devoir consciencieusement et je considère que les remarques de l'honorable député de Montmagny sont tout à fait injustes.

M. LAURIER est d'avis que l'étude de ce projet de loi devrait être retardée jusqu'à ce que celui de l'honorable député de Jacques Cartier ait été discuté.

MM. Langevin et Coursol expriment la même opinion.

Après quelques remarques de la part de M. White (Cardwell) Ouimet, Valin, Bourbeau, Strange, McDougall, Weldon et Mills, M. HOUDE propose que le débat soit ajourné.

La question étant mise aux voix, cette proposition est rejetée par un vote de 89 contre 72.

M. MILLS propose sous forme d'amendement que le projet de loi soit renvoyé à six mois.

Cette proposition est adoptée sur la division suivante : Pour 88—Contre : 39.

M. MCCARTHY propose que le projet de loi pour établir une cour de commissaires de chemins de fer au Canada soit adopté en seconde délibération.

M. BLAKE suggère que le ministre des chemins de fer fasse connaître les intentions du gouvernement sur cette question.

Sir C. TUPPER dit que cette question est très importante. En Angleterre les compagnies de chemins de fer ne sont pas dans la même position que les compagnies canadiennes: leurs chemins ne se relient pas avec ceux des compagnies étrangères comme en ce pays. Nous aurons beaucoup de difficultés à mettre une loi semblable en vigueur à cause des relations intimes qui existent entre les compagnies des Etats-Unis et celles du Canada; nous ne devons pas adopter de mesures qui pourraient nuire à la concurrence entre ces compagnies.

M. Tupper fait observer que le gouvernement fédéral n'a jamais exercé de contrôle sur les chemins de fer provinciaux et dit qu'il ne serait pas sage d'accorder ce pouvoir au gouvernement.

M. Tupper ajoute que ce projet de loi, s'il est adopté, entraînera des dépenses considérables et suggère qu'il soit renvoyé au comité des chemins de fer.

MM. McCuaig et Girouard (Jacques Cartier) proposent que ce projet de loi soit renvoyé à six mois.

M. McLENNAN propose sous forme d'amendement que le débat soit ajourné.

Cette proposition est adoptée. Et la séance est levée.

Ottawa, 11.

La séance est ouverte à trois heures.

M. ROCHESTER dépose une requête demandant que la compagnie "Emerson and North-Western Railway Co." soit constituée en corps politique.

M. POPE (Queen's I. P. E.) demande que la chambre se forme en comité pour discuter la proposition suivante :

Attendu que Sa Majesté en conseil a suspendu jusqu'au 1er de septembre prochain la clause des règlements du gouvernement impérial se rapportant aux sannaux qui doivent porter les vaisseaux qui font la pêche, il est opportun de suspendre jusqu'à la même date les dispositions correspondantes de la loi passée dans la 43ième année du règne de Sa Majesté, et dans l'intervalle, de faire revivre les dispositions de la loi précédente ayant trait à cette question, 31 Vict. chap. 58.

La proposition est adoptée après avoir été amendée et un projet de loi basé sur la dite proposition est déposé devant la chambre.

En réponse à une interpellation de Sir Richard Cartwright, M. Langevin dit que le budget sera déposé devant la chambre lundi ou mardi.

Les bills pour proroger de nouveau pour une certaine période la loi pour mieux prévenir les crimes, et pour modifier la loi en ce qui concerne la preuve par documents en certains cas, sont adoptés en troisième délibération.

Un projet de loi basé sur les propositions touchant le traitement des nouveaux juges de la Cour du Banc de la Reine et de la Cour Suprême dans la province de Québec est déposé devant la chambre et adopté en première délibération.

M. McDONALD (Pictou) propose que le projet de loi concernant les combats à la boxe pour des prix soit adopté en seconde délibération.

Cette proposition est approuvée et le projet de loi, après avoir été discuté devant la chambre siégeant en comité, est adopté en troisième délibération.

M. MOUSSEAU propose que le bill pour modifier la loi d'inspection générale de 1874 soit adopté en seconde délibération—Adopté.

Le bill pour corriger une erreur clérical qui s'est glissée dans la cédule B. de la loi 43 Vict. chap. 22 autorisant certaines banques à continuer leurs opérations est adopté en troisième délibération.

M. VANASSE propose que le projet de loi concernant le fottage du bois de chauffage sur la rivière St François soit adopté en seconde délibération.

Le comité général de la chambre après avoir discuté ce projet de loi rapporte progrès et demande l'autorisation de siéger de nouveau.

M. BOULTBEE propose que le projet de loi concernant le chemin de fer Northern soit adopté en seconde délibération—Adopté.

M. GIROUARD (Jacques Cartier) propose que le projet de loi pour donner plus d'étendue aux pouvoirs du Crédit Foncier Franco-Canadien soit adopté en seconde délibération.

Après quelques débats, cette proposition est adoptée.

Le projet de loi pour constituer un corps politique "Le Credit Foncier du Canada" est aussi adopté en seconde délibération.

M. BLAKE demande si une correspondance a été échangée entre le gouvernement fédéral et le gouvernement de la province de Québec au sujet du tarif pour le transport des marchandises sur le chemin de fer du Pacifique? Si l'on a fait quelques arrangements à ce sujet et si les détails se rattachant à tels arrangements seront communiqués à la chambre?

Sir C. TUPPER répond qu'aucune correspondance n'a été échangée et que l'on n'a fait aucun arrangement à ce sujet.

On demande la production des documents suivants :

M. SCRIVER—Rapport contenant les noms de toutes les personnes employées, premièrement, comme traducteurs français permanents, et, secondement, comme traducteurs français pendant la session, depuis le 1er janvier 1879 jusqu'au 1er février courant; ainsi que la somme payée par mois ou par jour à titre de salaire ou d'appointements à chacun d'eux respectivement pour chaque mois de la période sus mentionnée.

A la suggestion de M. Landry, les mots "depuis le 1er janvier 1879" sont remplacés par les suivants : "depuis le 1er janvier 1874."

M. BLAKE—Copie de toute correspondance, par voie télégraphique ou autrement, concernant les droits de péage à imposer sur le chemin de fer du Pacifique en vertu du contrat qui a été déposé devant la chambre.

M. YEO.—Copie de toute correspondance échangée avec le ministre des chemins de fer, pendant les deux dernières années, concernant la construction de voies ferrées pour relier le chemin Intercolonial au Cap Tourmente, dans le comté de Westmoreland, et le Cap Traverse, dans l'île du Prince-Edouard, au chemin de fer de l'île du Prince-Edouard.

Et venant six heures, la séance est levée.

Ottawa, 14.

La séance est ouverte à trois heures. M. RYAN (Montréal) dépose une requête de la part de la Compagnie du chemin de fer Le Grand Tronc demandant au parlement de ne pas accorder à la compagnie du chemin de fer d'Ontario et Québec l'autorisation de se constituer en corps politique.

On demande que les documents suivants soient déposés devant la chambre :

M. HESSON—Copie de la correspondance et autres documents touchant les sommes que l'on prétend être dues par le gouvernement fédéral à certaines municipalités de la province d'Ontario.

M. BOURRASSA, au nom de M. Fiset—Copie des soumissions adressées au gouvernement offrant de fournir les poteaux dont on a besoin pour poser des fils télégraphiques sur l'île d'Anticosti, les îles de la Madeleine et sur la rive nord du fleuve St Laurent.

M. CIMON—Rapport de M. Light, ingénieur en chef du gouvernement provincial, concernant le chemin de fer de Québec au lac St Jean et la compagnie de chemin de fer du lac St Jean.

M. Cimon parle longuement des ressources de ce district et dit que le gouvernement devrait favoriser la construction de ce chemin.

Après quelques remarques de MM. Casgrain et Landry, M. LANGEVIN dit que le gouvernement n'a encore pris aucune décision à ce sujet.

La motion est adoptée.

M. CIMON—Copie de la correspondance échangée depuis 1875 au sujet du transport des malles de Québec au lac St Jean.

M. BURPEE—Copie de toute correspondance que le gouvernement a pu échanger avec son agent à Londres, le gouvernement impérial ou autres personnes, au sujet du projet de loi accordant une prime d'encouragement pour les navires construits en France, qui a été adopté par la chambre des députés en ce dernier pays.

M. LONGLEY—Etat indiquant le nombre des juges, dans les différents provinces, dont les traitements seront modifiés par les propositions soumises au parlement par le ministre de la justice le 31 janvier dernier, ainsi que le montant additionnel qui sera perçu dans chaque cas si un bill basé sur les dites propositions est adopté par le parlement.

M. ANGLIN—Etat indiquant les réclamations des entrepreneurs et autres se rattachant à la construction de l'Intercolonial qui ont été présentées et sur lesquelles il a été fait rapport, depuis le rapport en date du 27 novembre 1880, fait par F. Shanly, ingénieur en chef de ce chemin, les noms des personnes qui ont produit des réclamations, le montant réclamé et le mon-

tant payé ou à payer à chacun d'eux. M. FARROW—Etat indiquant les sommes expédiées par mandats de poste en Grande Bretagne et en Irlande pendant l'année 1880, et le coût de ces mandats; aussi, le montant expédié aux Etats-Unis par mandats de poste pendant la même période, et le coût de ces mandats.

M. ANGLIN—Etat indiquant les noms des diverses personnes auxquelles a été payée la somme de \$23,931 mentionnée à la page 10 du rapport du ministre des chemins de fer pour l'année expirée le 30 juin 1880, comme montant total payé pour "construction de voies ferrées, anciens comptes" et portée au chapitre des dépenses imputables sur le capital; le montant réclamé, et le montant payé dans chaque cas, et le rapport en vertu duquel le paiement a été fait.

M. COURSOL—Etat indiquant le nombre des boîtes, tiroirs et casiers qu'il y a au bureau de poste de Montréal, le nombre des boîtes, tiroirs et casiers non loués avant l'augmentation du loyer et le nombre de ceux non loués depuis la dite augmentation.

En réponse à une interpellation de Sir Richard Cartwright, Sir Leonard Tilley dit que le budget sera déposé devant la chambre à la prochaine séance et que l'exposé budgétaire sera fait vendredi.

Et venant six heures, la séance est levée.

Ottawa 15

La séance est ouverte à trois heures.

Le président de la chambre annonce que Son Excellence le gouverneur général se rendra à la salle de délibérations du sénat à trois heures et demie afin de sanctionner le projet de loi concernant la construction du chemin de fer du Pacifique.

Le président de la chambre fait ensuite connaître sa décision relativement à la requête qui a été déposée au sujet de l'élection contestée du comté de Richelieu. Il maintient l'objection du député de Bagot et décide que cette pétition ne peut être reçue.

Un message est transmis du sénat annonçant que cette chambre a adopté, sans amendements, le projet de loi concernant la construction du chemin de fer du Pacifique.

Un message est reçu de la part de Son Excellence accompagné d'un tableau des crédits pour l'exercice financier expirant le 30 juin 1882 et des crédits supplémentaires pour l'exercice expirant le 30 juin 1881.

Voici ce tableau :

SERVICE.		Total 1880-81.	Tot. 1881-82
Dette publique (y compris le fonds d'amortissement)	\$ 8,882,347	\$ 9,201,953	
Frais d'administration	204,639	215,077	
Gouvernement civil	921,201	960,368	
Administration de la justice	607,805	599,430	
Police	13,638	13,500	
Pénitenciers	313,711	292,985	
Législation	640,331	636,255	
Arts, agriculture et statistiques (y compris le recensement)	222,200	222,200	
Immigration et quarantaine	204,016	194,368	
Pensions (y compris le fonds de retraite)	255,619	257,282	
Milice	686,800	478,100	
Chemins de fer et canaux (imputable sur le revenu)	48,500	70,500	
Travaux publics et édifices publics (imputables sur le revenu)	1,243,502	1,371,275	
Service par voie et l'intérieur	473,583	529,722	
Phares et service côtier	487,271	480,356	
Pêcheries	84,400	92,800	
Institutions scientifiques	46,400	46,900	
Hôpitaux de la marine et des marins malades et dans la détresse	64,000	64,000	

Inspection des bateaux à vapeurs	15,000	15,000
Inspection des compagnies d'assurance	10,000	10,000
Crédits	3,425,605	3,457,525
Commission géologique	55,000	50,000
Sauvages	650,036	623,378
Police à cheval du Nord-Ouest	290,000	290,000
Divers	100,800	150,550
Douanes	724,565	732,119
Accises	239,750	271,856
Inspection de construction de construction	66,900	68,800
Poids et mesures	72,300	83,350
Inspection des denrées	3,000	3,000
Falsification des substances alimentaires	10,000	10,000
Menus revenus	10,000	10,000
Chemins de fer et canaux	21,900	22,723
Travaux publics	122,945	132,956
Bureaux de poste	18,520	19,435
Terres fédérales	63,866	70,466
Montant total du fonds consolidé	25,305,788	26,189,896
Rachat de la dette	1,311,566	2,758,880
Chemins de fer et canaux (imputable sur le capital)	11,404,642	14,186,000
Travaux et édifices publics (imputable sur le capital)	210,400	32,850
Terres féd. (do)	300,000	300,000
Total du capital	13,226,608	17,277,730

Grand total... 38,532,397 43,467,626

Les membres de la chambre des députés se rendent dans la salle du sénat et là, en présence des membres des deux chambres, Son Excellence le gouverneur général sanctionne le projet de loi concernant la construction du chemin de fer du Pacifique.

Au retour des députés dans leur salle de délibérations, le président de cette chambre annonce, pour se conformer à l'usage, que le projet de loi concernant la construction du chemin de fer du Pacifique a été sanctionné par Son Excellence le gouverneur général.

Sir A. J. SMITH dépose un projet de loi concernant les travaux qui doivent être faits pour améliorer le havre de Moncton.

M. PLATT—Projet de loi pour constituer en corps politique la compagnie "The Dominion Railway and Improvement Co."

M. LANGEVIN dépose sur le bureau de la chambre copie de la correspondance échangée avec le gouvernement impérial au sujet de la délimitation des frontières entre les provinces de Québec et d'Ontario.

Le délai pour recevoir les rapports sur les bills privés est prolongé de deux semaines à compter de cette date.

M. MOUSSEAU propose que le bill pour amender la loi concernant l'inspection générale soit adopté en troisième délibération.

M. GILMAN propose sous forme d'amendement que ce projet de loi soit soumis de nouveau au comité général de la chambre avec instruction de l'amender afin de ne pas rendre, dans aucun cas, l'inspection obligatoire.

Cet amendement est rejeté et le projet de loi est adopté.

Le bill pour amender la loi concernant les brevets d'invention est adopté en seconde délibération.

M. BOULTBEE propose que le bill pour amender la loi de tempérance passée en 1878 soit adopté en seconde délibération.

M. OGDEN propose sous forme d'amendement que ce projet de loi soit renvoyé à six mois.

Après de longs débats, la question étant mise aux voix, cette dernière proposition est adoptée—Pour: 82—Contre 51.

M. MACDOUGALL dépose un projet de loi pour constituer en corps politique la compagnie du chemin de fer de la Rivière de la Paix.

Et la séance est levée.

Le Dr. J. G. Lussier a été nommé coroner pour le comté de Chateauguay vice le Dr. Laberge nommé shérif de Beauharnois.

LE PEUPLE

MONTRÉAL, 19 FÉVRIER, 1881

COURRIER.

M. Edouard Glackmeyer, le doyen des notaires de la province, est mort, hier, à Québec. Il était notaire depuis 1815. C'était le plus ancien juge-de-peace du district de Québec.

Une messe a été chantée à la basilique de Québec, hier, pour le repos de l'âme de l'ex-lieutenant-gouverneur Letellier.

L'église était parée d'ornements de deuil. L'archevêque, un nombreux clergé, les membres du Club de réforme, les étudiants de l'Université Laval, les élèves du séminaire et de l'École Normale, le lieutenant-gouverneur Robitaille, étaient présents.

Dans la ville de Québec une propriété qui était louée pour \$800, il y a onze ans, est maintenant offerte pour \$200, et on ne peut pas trouver un locataire.

Et dire que la protection devait enrichir tout le monde.

On lit dans la correspondance d'Ottawa du *Canadien* ce qui suit :

"Y a-t-il une autre ville dans le pays où la presse s'avilisse à l'égal de la presse de notre pauvre Québec? Comptez donc les journaux qui ont fait volte face depuis deux ans. Le *Chronicle*, le *Journal de Québec*, l'*Événement*, l'*Eclair*, sans compter trois ou quatre autres chiffons qui se sont vendus comme des bestiaux au marché. C'est assez pour faire perdre à une ville sa bonne renommée et son influence."

La Cour suprême vient de prononcer des jugements dans les causes d'élection de Bellechasse et de Charlevoix.

M. Larue, élu à Bellechasse, perd son mandat et ses droits politiques pour sept années. Le tribunal a confirmé le jugement déjà prononcé par M. le juge McCord. Les juges Henry et Fournier ont prétendu que le tribunal n'avait pas juridiction et n'ont pas analysé la preuve. Cette prétention, si elle eût été soutenue par la majorité, n'aurait pas changé le résultat. Le tribunal de première instance avait condamné M. Larue, et c'est lui qui interjetait appel.

M. Perrault, élu à Charlevoix, avait gagné sa cause devant M. le juge Routhier. Les pétitionnaires se pourvurent en appel devant la Cour suprême qui leur a donné partiellement gain de cause en annulant l'élection sans toutefois prononcer contre M. Perrault la perte des droits politiques.

Il y aura lutte dans les deux comtés de Bellechasse et de Charlevoix.

M. Larue est libéral et M. Perrault conservateur.

L'hon. M. Laurier a été élu maire d'Arthabaskaville.

Quelques électeurs du comté de Bellechasse ont mentionné le nom de M. le Dr Bilodeau, de St Raphaël, comme candidat libéral à la prochaine élection.

Le Dr Bilodeau est un homme d'un talent remarquable et d'une grande popularité par tout le comté de Bellechasse.

Il n'y a pas de doute qu'il serait élu par une très grande majorité, s'il acceptait la candidature.

Le *Canadien* continue à flageller le *Journal de Québec*. Il dit :

"Le passé du *Journal* appartient à l'histoire, nous dit-on. Mais! pas du tout!

Il a appartenu à la banque du Haut Canada, à M. Baby, aux entrepreneurs américains du chemin de fer du Nord, à M. Langevin, à M. Mackenzie, à M. Joly, à tous ceux qui ont voulu le payer.

Son présent appartient à ceux qui le paient.

Son avenir appartiendra à ceux qui le paieront.

"Est-ce vrai, Jean-Plume-de-fer?"

A Charlevoix M. Perrault, l'ex-député, et M. Cimon, son adversaire, seront probablement candidats. Ils sont conservateurs. Le candidat libéral sera M. Joseph Arch-er, jur., ou M. Ernest Pacaud, de l'*Electeur*.

A Bellechasse, M. G. Amyot, avocat, de Québec, l'adversaire malheureux de M. Larue, en 1878, a posé sa candidature. Un autre candidat conservateur en herbe, M. Mercier, notaire, de St Michel, a porté la parole, dimanche dernier. Les libéraux seront probablement représentés par le Dr Bilodeau, de St Raphaël.

Nous accusons réception d'un nouveau journal français *Le Républicain* publié à Boston par M. N. Cyr.

Le syndicat du Pacifique publiera prochainement les règlements concernant la vente de ses terres. Le prix sera de \$2.50 par acre, \$1 comptant et \$1.50 dans trois ans, le paiement étant garanti par une hypothèque.

Sur la question du contrat du Pacifique M. le sénateur Thibaut n'a pas voté parce qu'il avait parié avec M. Cochrane qui venait de partir pour l'Angleterre où il avait des affaires importantes à terminer. Inutile de dire que M. Thibaut n'est opposé au syndicat et qu'il aurait voté contre.

M. Blake et les irlandais.

Le *Irish Canadian* de Toronto a mis ses espérances en M. Blake. Il espère que le chef du parti libéral donnera aux irlandais catholiques une juste part de représentation dans le cabinet et dans la Chambre des communes.

Jusqu'ici le *Irish Canadian* a été spécialement dévoué aux intérêts des irlandais catholiques et ses préférences politiques ont varié. A Ottawa il appuyait Sir John A. Macdonald, et, à Toronto, le cabinet libéral de M. Mowat le comptait au nombre de ses défenseurs.

Sa confiance en M. Blake est naturelle. M. Blake est le premier homme d'état qui ait honoré spécialement les catholiques d'Ontario. En 1862, le ministre libéral Macdonald-Sicotte avait appuyé un projet de loi pour accorder aux catholiques du Haut-Canada des écoles de leur choix. Mais les catholiques n'avaient pas de représentant reconnu dans le cabinet. En 1867, M. Sanfield Macdonald forma le premier ministère d'Ontario mais sans rendre justice aux irlandais catho-

lignes. M. Sanft-Id Macdonald appartenait à une famille catholique, mais ses relations avec les protestants lui enlevaient le titre de représentant des catholiques. D'ailleurs il était d'origine écossaise.

Ce fut M. Blake qui, le premier, choisit un ministre irlandais catholique en donnant un portefeuille à M. Scott dans son cabinet de 1871. M. Scott était l'auteur de la loi des écoles séparées de 1862, un catholique fervent, un *representative man* dans le vrai sens du mot.

L'ex-mple entraîna Sir John A. Macdonald. Le grand chef conservateur, qui jusqu'alors avait accueilli avec indifférence les justes réclamations des irlandais catholiques, appela dans son ministère l'hon. John O'Connor.

Grâce à la générosité de M. Blake les droits de la minorité catholique d'Ontario sont incontestables et incontestés : dans les deux cabinets d'Ottawa et de Toronto les catholiques ont des représentants.

M. Mackenzie a pu, sans soulever les protestations de ses coreligionnaires, donner à Ontario un lieutenant-gouverneur catholique, l'hon. Donald A. Macdonald.

Lorsque M. Blake fera la lutte, en 1883, il aura à combattre les loges orangistes auxquelles les réformistes viennent de porter de nouveaux coups dans la législation de Toronto, mais il aura pour le seconder dans cette lutte la plus grande partie des catholiques d'Ontario. M. Scott leur a assuré des privilèges précieux, M. Blake leur a rendu justice, M. Mowat s'est montré libéral à l'égard des institutions de charité catholiques. Ces trois noms rallieront les catholiques à la phalange réformiste. Dans nombre de comtés cet appoint assurera la victoire.

**Le pénitencier.**

On sait que l'on a destitué le Dr. Duchesneau sans alléguer par écrit des motifs raisonnables et plausibles. On ne lui a pas même dit comme à M. Letellier : "Vous n'êtes plus utile." On s'est contenté de lui montrer la porte.

C'est par hasard, dans une conversation avec un fonctionnaire public, que le Dr. Duchesneau a appris qu'on lui reprochait d'avoir mérité l'inimitié des employés d'un ordre inférieur.

Bientôt les guichetiers d'une institution choisiraient le préfet. Ce serait un système très moral et très conforme aux intérêts du public. Belle position que celle d'un chef dont l'autorité reposerait sur les suffrages de fonctionnaires subalternes ! Quel prestige que celui d'un homme dont la volonté serait subordonnée aux caprices d'hommes qui enverraient sa position ! C'est bien le système que l'on met en vigueur en destituant le Dr. Duchesneau.

Il ne manque pas d'affamés pour recueillir la succession du Dr Duchesneau. Aussi le ministère hésite, et il a différé la nomination. M. Mackay, sous-préfet depuis plusieurs années, remplace *pro tempore* le Dr Duchesneau, et M. Téléphore Ouimet, frère du député de Laval, remplira aussi provisoirement les fonctions de sous-préfet.

Mais ce n'est là qu'une tactique pour apaiser et endormir le public. Comme le juge Baby, à son installation au tribunal des appels, M. Ouimet peut dire : J'y suis, j'y reste. C'est l'opinion de plusieurs conservateurs, notamment les amis personnels du député de Laval.

Cette nomination, même si elle ne devait être que temporaire, est très malheureuse. M. Ouimet est bien au-dessous de la position : il n'a pas reçu une éducation assez complète pour remplir les fonctions de sous préfet. Comme les autres institutions publiques le pénitencier est sous le contrôle immédiat du sous-chef. C'est lui qui doit surveiller toutes les divisions de l'établissement comme le bureau du comptable, celui du secrétaire. On en verra de belles lorsque la besogne sera confiée à un homme qui ne pourra pas faire sa correspondance, vérifier les comptes et faire face aux situations les plus ordinaires sans le concours d'employés supérieurs à lui par l'éducation, l'expérience et l'habileté. C'est alors que le sous-préfet finirait par être l'objet de la haine et du mépris des subalternes et qu'on pourrait le destituer si on mettait en vigueur la règle appliquée si rigoureusement au Dr Duchesneau.

On voit déjà les conséquences de l'insuffisance de contrôle depuis que le Dr Duchesneau a été suspendu de ses fonctions. La discipline s'est relâchée et le pénitencier voit disparaître les formes introduites sous l'administration du Dr Duchesneau. Dans leurs divers rapports les inspecteurs ont reconnu l'utilité de ces réformes et ont félicité l'ex-préfet. Il y a peu d'espoir d'amélioration sous l'administration d'un sous-préfet comme M. Ouimet qui ne doit sa position qu'à la fidélité avec laquelle son frère appuie le ministère de Sir John A. Macdonald.

**Comment Sir John protège les ouvriers !**

Les amis de Sir John A. Macdonald se disaient, en 1878, les amis des manufacturiers, des cultivateurs, des travailleurs en général. Sous le soleil bienfaisant de la protection on devait procurer à la classe travaillante du travail et des salaires suffisants.

Que fait le ministère Macdonald pour prouver sa sincérité ? Il renvoie de son service les travailleurs des boutiques du chemin de fer intercolonial à Moncton. Les machines ne fonctionnent pas et les travaux sont suspendus presque entièrement. Le gouvernement peut-il alléguer que le chemin est suffisamment pourvu de matériel roulant ? Non, puisqu'il importe des Etats-Unis des locomotives sur lesquelles la douane lève des impôts.

On disait que la protection préviendrait l'importation des machines que nous pouvons fabriquer et que nos deniers tomberaient dans le gousset du travailleur canadien au lieu d'aller enrichir l'étranger.

La protection a-t-elle réalisé cette perspective que l'on faisait briller avec tant d'emphase aux yeux du peuple ?

On n'est pas tenté de le croire lorsqu'on voit les ministres qui

préfèrent le marché américain au marché canadien.

Les ministres sont coupables d'une grande indifférence à l'égard des ouvriers dont ils se disaient les protecteurs ou bien ils n'ont pas de confiance dans la politique fiscale qu'ils ont inaugurée en 1879.

Un document déposé sur le bureau de la chambre démontre que le gouvernement a importé des Etats-Unis les articles suivants :

3 locomotives coûtant.....	\$28,555
8 " " " " " " " " " "	73,938
1 locomotive " " " " " "	10,720
1 " " " " " " " " " "	11,148
1 voiture " " " " " "	3,315
1 " " " " " " " " " "	6,373
1 char à bagage " " " " " "	2,100
5 wagons " " " " " "	3,250
1 " reconstruit " " " " " "	475
40 chars-plateformes " " " " " "	22,000
	\$161,774

Cette somme de \$161,774 aurait été partagée entre les ouvriers des boutiques du gouvernement à Kingston, St Jean et Moncton si les ministres l'eussent voulu.

Le gouvernement ne peut pas alléguer la modicité d-s prix. La couronne n'a pas déboursé les droits protecteurs que tout autre importateur aurait été obligé de payer, et, cependant les prix sont aussi élevés que ceux du Canada et les locomotives sont semblables à celles qui sortent de nos ateliers.

Les protectionnistes sincères seront édifiés de la conduite de leurs chefs. Ils voient que la protection n'a été qu'un prétexte pour susciter à M. Mackenzie une guerre injuste et déloyale. On est protectionniste devant le peuple, mais aussitôt on faillit et on donne un croc-en-jambe aux hommes dont on a exploité la bonne foi et la crédulité.

**Mme PRUME.**

Ce matin ont eu lieu, à l'église St Jacques, les funérailles de Mme DelVecchio et de Mme Prume, sa fille, au milieu d'un immense concours. Depuis trois jours des milliers de personnes ont voulu payer un tribut de condoléance à une famille si rudement éprouvée, et jeter un dernier regard sur ce qui reste de celle pour qui toute la population de Montréal eut tant de sympathie et d'admiration. La foule des visiteurs se pressait tellement qu'on dut suspendre à la porte une pancarte annonçant que les membres de la famille seuls étaient admis à l'intérieur.

Quel spectacle que cette chambre mortuaire où l'une à côté de l'autre, la mère et la fille dormaient de leur dernier sommeil, comme si la mort même n'avait pas voulu les séparer. Les cœurs les plus insensibles n'y pouvaient tenir. Mme Prume, dans sa dernière toilette de concert, reposait doucement comme une personne endormie, la bouche souriante, ayant à sa tête un crucifix d'ivoire et à ses pieds la brillante couronne que le public de Montréal lui avait offerte l'année dernière au milieu des applaudissements qui accueillaient sa magnifique création de *Rose Laurier* dans *PAPINEAU*. Elle conservait encore cet air si doux, si affable et si bon, qui lui faisait trouver un ami à toute épreuve dans chacun de ceux qui l'appro-

chaient. Ses traits étaient à peine altérés par une paleur de cire. Impossible de rien voir de plus touchant.

Les coins du poêle étaient tenus par l'honorable juge Dugas, par MM. L. H. Fréchette, H. C. St Pierre, J. E. Robidoux, le docteur T. Trudel et H. Beaugrand. Les trois chœurs de Notre-Dame, du Gesù et de St Jacques sous la direction de M. Couture, et la musique militaire du 65e régiment, s'étaient réunis pour rendre un dernier hommage à celle qui fut l'étoile la plus brillante et la plus aimée de notre horizon artistique, et ils ont su donner au service funèbre une solennité et un éclat touchant qui ont impressionné vivement la foule qui encombrait la vaste église dans ses moindres recoins. Jamais de mémoire d'homme, une femme n'a encore attiré à Montréal une aussi nombreuse assistance à ses funérailles.

Après la cérémonie, une longue suite a voulu reconduire les deux cercueils au cimetière de la Côte des Neiges. C'est là que reposera désormais notre chère artiste, notre bien-aimée diva, au doux chant des oiseaux, sous l'ombrage mouvant des grands arbres qu'elle aimait tant ; que la terre soit légère à cette pauvre fleur si prématurément fanée.

Mme Jehin-Prume (Rosa DelVecchio) est née à Montréal le 15 décembre 1848, d'une famille bien connue par sa position et sa fortune. La fée qui présida à sa naissance lui avait tout donné, excepté ce trésor que n'appréciaient pas assez ceux qui le possèdent, la santé. Elle fut toujours faible et délicate. Mais en revanche, quel esprit pétillant, quelle intelligence prime-sautière, quel cœur largement ouvert à tout ce qui est noble et beau ! Sa beauté vive, expressive, sympathique, et le charme indéfinissable qui se dégageait de sa personne lui gagnaient tous les cœurs ; et comme elle était bonne pour tous, elle ne laisse sur la terre que des amis.

A vingt ans, elle épousa l'éminent virtuose Fr. Jehin-Prume natif de Spa en Belgique. Sa nature qui l'avait fait la femme d'un artiste lui fit aussi embrasser la carrière artistique. Comme chanteuse, elle eut de très beaux succès en Europe, principalement à Nice, et aux Etats-Unis, en 1870, à la suite de Carlotta Patti. Son principal talent était pour la romance et la chansonnette, qu'elle disait avec un charme et une grâce qui n'appartenaient qu'à elle. La délicatesse de sa santé l'avait ramenée depuis deux ans dans son pays où sa mort prématurée a pris les proportions d'un deuil public.

Les passants de la rue Notre-Dame ont remarqué dans l'une des vitrines de M. Boucher, marchand de musique et éditeur du *Canada Musical*, un tribut allégorique à la mémoire de la regrettée défunte, qui fait honneur au goût, à l'intelligence et au cœur de celui qui en a eu l'idée. Au centre de draperies de deuil artistiquement disposées, s'étale le portrait de la diva entouré de fleurs et des couronnes funèbres, au bas duquel — symbole touchant — on remarque enveloppés de crêpe les débris d'un archet brisé.

Madame Prume laisse un enfant de neuf ans.

Au nom de tout Montréal littéraire et artistique, au nom de tout Montréal intelligent, nos plus vives sympathies à la famille éplorée, et nos adieux les plus émus à la douce et charmante artiste dont l'amitié nous était si précieuse !

**Nouvelles Canadiennes**

QUEBEC.—La société St Vincent de Paul assiste dans la ville de Québec, 280 familles pauvres, se composant de 1180 personnes.

—Le bateau-passeur *Artic* qui était hier la nuit au quai Crawford, a tellement été pressé par la glace, que le poteau qui retenait l'amarre sur le quai a été enlevé et a rebondi avec une force extraordinaire sur le vasistas du vaisseau, le réduisant en atomes. Le fracas a mis l'équipage sur pied, car c'était à se croire parti en visite chez Neptune. On alla naturellement se recoucher en reconnaissant la cause du vacarme.

—M. Polycarpe Paré, maçon de Beauport, a conduit au cimetière la semaine dernière, son garçon, sa fille âgée de 18 ans, et en dernier lieu sa femme.

—Si les personnes qui ont entrepris de ramener le *Boyne* à Québec finissent par réussir dans cette tentative d'un nouveau genre, elles l'auront certainement gagné. Le *Champion* est parti lundi matin, vers trois heures, son gouvernail ayant été réparé. Il s'est rendu jusqu'à Portneuf et a recommencé à saper le pont de glace. Le travail allait très-bien, paraît-il, mais il était dit que l'entreprise rencontrerait un nouveau contre-temps : deux des baux du bateau se sont rompus. Il a fallu revenir encore une fois à Québec pour réparer cette nouvelle avarie. Le *Champion* est revenu dans le port lundi soir et les entrepreneurs espèrent pouvoir repartir bientôt.

—Mardi matin, vers 11 heures, les pompiers ont été appelés à la résidence de M. Geo. Deblois, rue Ste Angèle, Haute-Ville. La chaudière du tuyau qui flambait avait fait prendre en feu le plafond des mansardes. On démolit en toute hâte la partie enflammée et tout danger paraissant avoir disparu, l'on se retira.

Mais sans qu'il y parût, le feu avait pénétré entre les planchers, et vers midi, l'on dut de nouveau sonner l'alarme. Cette fois, il s'agissait bien d'un incendie. Les mansardes et le toit de la maison ont été complètement détruits par les flammes, et les deux étages inférieurs ont été fort endommagés par l'eau.

—M. Robert Lemine, gardien du phare du Cap Ray, a écrit à M. Gregory, agent à Québec, du département de la marine et des pêcheries, qu'un incendie a détruit à la Baie St George, au commencement de janvier une maison dans laquelle se trouvait six personnes : le père, la mère et quatre enfants. L'incendie éclata pendant la nuit et tandis que tout dormait dans la maison. Les six infortunés ont péri dans les flammes. On ne s'est aperçu de la catastrophe que le lendemain. — *l'Evènement*.

FEUILLETON.

Le Page Fleur-de-Mai

PAR PONSON DU TERRAIL

(Suite.)

— Nos pères étaient amis, continua le vicomte; pourquoi ne nous souviendrons-nous pas de cette amitié, en la resserrant entre nous le plus possible? Je vis seul et je m'ennuie; voulez-vous accepter un logis en mon hôtel?

— Mais, balbutia Fleur-de-Mai, ce serait pas trop indiscret.

— Non, vous me rendez service. Ainsi, voilà qui est bien convenu; dès demain, à moins que le roi ne vous loge au Palais-Royal, vous viendrez habiter ici.

Fleur-de-Mai acquiesça d'un signe de tête. Puis les gentilshommes causèrent comme de vieux amis; le vicomte initia son convive aux mystères de la cour, Fleur-de-Mai l'écoutant avec attention.

— Maintenant, mon jeune ami, dit le vicomte en sortant de table, si vous voulez rejoindre votre écuyer avant d'aller au Palais-Royal, je ne vous retiens plus; je vais continuer ma correspondance.

— Elle est assez volumineuse, observa le Blaisois avec un sourire.

— Oh! dit le vicomte tristement, et elle demeure sans réponse.

— A qui donc écrivez-vous?

— A une morte, murmura M. de Mailly d'une voix brisée.

Et il serra la main de Fleur-de-Mai et le congédia, évitant ainsi toute explication.

V. — FLEUR-DE-MAI SE SOUVIENT D'UN ANCIEN DE FEU SON PÈRE, ET LE MET EN PRATIQUE.

Fleur-de-Mai quitta l'hôtel du vicomte à huit heures. Il ne devait se rendre au Palais-Royal qu'à dix, et, par conséquent, il avait deux heures devant lui.

Il songea à passer par son logis de la rue de l'Arbre-Sec, et y prendre Coquelicot; un seigneur de bonne mine ne pouvait se présenter déceint sans son laquais ou son écuyer.

Par conséquent, il traversa la Cité, décidé à prendre le pont Saint-Michel, et à gagner la rue de l'Arbre-Sec par la berge de la rive droite; mais dans la Cité, fort calme et presque déserte quelques heures auparavant, le jeune Blaisois rencontra un flot de populaire s'allongeant et se déroulant en tous sens. Les femmes criaient, les hommes murmuraient; çà et là un orateur improvisé montait sur une borne et haranguait la foule.

Le bruit de la mort prochaine du cardinal s'était répandu dans Paris, et les vieux frondeurs relevaient la tête insensiblement, cherchant à amener le peuple M. Fouquet, le surintendant des finances, lequel, disait-on, succéderait inévitablement au Mazarin.

Fleur-de-Mai était pressé; il joua des coudes et se fit jour. D'ailleurs, il avait au côté une longue épée, les gens du peuple n'en avaient pas, on lui fit place, et la foule s'écarta.

Fleur-de-Mai traversa le pont Saint-Michel et atteignit la place du Châtelet; là, même rumeur que dans la Cité, mêmes cris de joie provoqués par l'agonie du cardinal, mêmes imprécations contre le surintendant. Le jeune Blaisois suivit le quai, et le remonta jusqu'au Pont-Neuf, sans se soucier davantage de l'agitation du populaire. Cependant, à l'entrée du Pont-Neuf, et à la hauteur de la rue de la Monnaie, la foule était si pressée, et trépanait d'une si furieuse façon, que

Fleur-de-Mai comprit qu'il devait se passer là quelque chose de plus extraordinaire que dans la Cité et sur la place du Châtelet.

Et, en effet, la foule entourait une litière du fond de laquelle une femme poussait de grands cris, et appelait au secours.

La litière avait été déposée à terre; le peuple colletait les porteurs, et criait:

— A l'eau, la mazarine! A l'eau, la surintendante!

— Oh! oh! se dit Fleur-de-Mai, c'est une femme, et une femme de qualité bien certainement; Fleur-de-Mai, mon ami, il faut jouer de la rapière et la dégager.

Et notre héros, mettant flamberge au vent, cria de toute la force de ses poumons:

— Place, marauds! place! place!

Le ton d'autorité de Fleur-de-Mai, et plus encore peut-être la lame nue de sa rapière, contribuèrent puissamment à lui ouvrir un passage, et il put arriver ainsi jusqu'à la litière, par la portière de laquelle il vit sortir la tête effarée d'une vieille dame qui joignait les mains de désespoir, et disait:

— Mes bons amis, vous vous trompez, je ne connais ni M. de Mazarin, ni M. le surintendant, je suis la marquise de Pré-Gilbert, et je demeure place Royale avec ma nièce, la chanoinesse de Mailly.

A ce nom qui vint mourir à son oreille, Fleur-de-Mai poussa un cri, d'un bond, il atteignit la litière, renversant les deux hommes du peuple qui retenaient les porteurs captifs.

C'était la tante de la chanoinesse, il fallait la sauver.

— Arrière! marauds, imbéciles! cria-t-il de nouveau; que parlez-vous donc de Mazarin et de surintendant; ne reconnaissez-vous pas cette dame?

L'arrivée subite de Fleur-de-Mai avait un peu ébranlé la résolution des plus forcenés. Parmi la foule, nul n'avait des armes, et le jeune homme tenait au poing une épée avec le plat de laquelle il distribuait force horions de droite ou de gauche.

— Sauvez-moi, monsieur! sauvez-moi! disait la marquise éperdue. Je viens de Chaillot où je vais chaque soir faire mes dévotions au couvent des Ursulines pendant tout le mois de mai, et rentrais paisiblement chez moi, quand ces gens là ont arrêté mes porteurs, et ont prétendu que j'étais des amis du cardinal.

Eh bien, dit fièrement Fleur-de-Mai dont l'œil lançait des éclairs, et autour duquel le cercle s'était refermé à distance, car la pointe de sa rapière intimidait fort, quand cela serait?

— A bas le Mazarin! répondit la foule.

— M. le cardinal, continua Fleur-de-Mai, n'est-il pas l'ami du roi?

— A bas le Mazarin! vociféra une voix derrière lui.

Le chevalier se retourna et vit une sorte de reître en guenilles, d'aventurier mal accouturé, et, comme lui, portant une épée.

Le reître alla droit à lui, et la foule, comprenant qu'il lui venait un auxiliaire, jugea prudent de lui confier querelle, et s'écarta petit à petit, comme si elle eût voulu laisser à ces deux hommes d'épée le soin de décider si l'on jetterait à l'eau oui ou non la marquise de Pré-Gilbert.

Fleur-de-Mai l'attendit de pied ferme, la pointe de l'épée au visage, et lui dit froidement:

— Que voulez-vous?

— Je veux, dit le reître, savoir de quel droit vous vous mêlez des affaires du peuple?

— Pardon, interrompit Fleur-de-Mai; à qui ai-je l'honneur de parler d'abord?

— Je me nomme Aventurino; j'ai été brigadier dans un corps de cavalerie franche, et je hais le cardinal et ses amis.

— Moi, dit Fleur-de-Mai, je suis le chevalier de Chastenay, page du roi, et, au nom du roi, je vous ordonne de vous retirer.

à cette époque dans toute sa force et dans tout son élat. Le mot de roi avait un pouvoir magique, et cette foule, qui vociférait contre le premier ministre, se découvrait respectueuse, cria: Vive le roi! et se tut.

— Place! dit Fleur-de-Mai. La foule continua à s'écarter, mais le reître ne bougea.

— Eh bien, moi, dit-il, je vous jure que ni vous ni cette litière ne passerez...

Et il dégaina et fondit sur Fleur-de-Mai.

— Je suis perdue, s'écria la vicomtesse en se r-jetant épouvantée au fond de la litière, lorsqu'elle eut vu le reître et Fleur-de-Mai croiser le fer.

Le combat fut court et terrible. Le reître était un spadassin consommé; mais Fleur-de-Mai défendait la tante de celle qu'il aimait, et Dieu est pour les amoureux.

L'épée du reître eût-elle l'épaule du chevalier, celle du chevalier creva la poitrine du reître, et le coucha de tout son long au pied de la litière.

Alors la foule, qui était pour le reître, se rangea du parti du vainqueur, et cria: "Vive le roi!" une fois encore; puis on prit la litière et on la porta triomphalement jusqu'à la place Royale, escortée par Fleur-de-Mai, à qui la marquise avait tendu la main avec effusion.

Quelques bourgeois plus obstinés étaient demeurés seuls à l'entour du reître agonisant et blasphémant.

Les uns soutenant que sa blessure était mortelle; les autres voulant le transporter dans la maison la plus voisine et appeler un chirurgien, quand tout à coup un homme accourut, et bousculant tout le monde, se pencha précipitamment sur le blessé moribond.

Cet homme était vêtu à peu près de même façon qu'Aventurino; comme lui il avait un accent italien fort prononcé, et il lui ressemblait assez pour qu'on jurât qu'ils étaient frères.

— Corpo di Bacco! s'écria le nouveau venu, mon frère est mort! Oh! vendetta! vendetta! Et il se pencha, l'œil en feu, écumant de rage, collant son oreille à la bouche du moribond, et murmurant:

— Qui l'a frappé? quel est ton meurtrier?

— Un page du roi! répondit Aventurino d'une voix étouffée.

— Son nom? son nom?

— Le chevalier... oe... de... es s'aya d'articuler le reître en vomissant une gorgée de sang.

Et il expira. Le nom du chevalier n'avait pu jaillir de ses lèvres.

L'italien se dressa farouche, silencieux, l'œil sauvage et brillant d'un feu sombre; il n'adressa pas une seule question aux assistants, mais il posa la main sur le cœur du mort, et dit lentement:

Dors en paix, frère tu seras vengé!

Puis il chargea le cadavre sur ses épaules, s'éloigna et se perdit dans une de ces petites ruelles sombres qui avoisinaient l'église Saint-Germain l'Auxerrois.

Pendant ce temps-là, Fleur-de-Mai, escortant toujours la litière de la marquise, était arrivée à la place Royale et s'était arrêté sur le seuil de cette maison où quelques heures auparavant on avait transporté le chevalier du Vernais.

Ce dernier venait d'en sortir lorsque la marquise y arriva. Les gens du peuple s'étaient retirés en saluant avec respect, et Fleur-de-Mai était demeuré auprès de la marquise, ne sachant trop s'il devait également se retirer, quelque envie qu'il eût de pénétrer dans la maison et d'y revoir la belle chanoinesse.

— Ah! monsieur, s'écria la marquise sortant de sa litière et lui prenant les mains avec tendresse, je n'oublierai jamais le service que vous m'avez rendu. Sans vous j'étais perdue.

— Ma conduite est fort simple, madame, répondit modestement

Fleur-de-Mai; et quant à la reconnaissance dont vous parlez, vous ne m'en devez aucune, madame, car je suis moi-même l'obligé du vicomte de Mailly.

— Mon neveu? s'écria la marquise; vous le connaissez?

En ce moment la chanoinesse arriva et salua Fleur-de-Mai d'un sourire.

— N'est-ce point vous, monsieur, dit-elle, à qui mon frère a servi de second ce matin, et qui avez blessé le chevalier du Vernais?

— Oui, madame, répondit Fleur-de-Mai en rougissant.

— Comment! exclama la marquise, vous connaissez monsieur?

— Je l'ai vu cinq minutes ce matin, auprès du lit du blessé.

Et la chanoinesse rougit légèrement de ce mensonge.

Mais soudain elle poussa un cri et pâlit. Elle avait aperçu quelques gouttes de sang qui mouillaient le pourpoint de Fleur-de-Mai à la naissance de l'épaule.

— Ciel! murmura-t-elle, vous êtes blessé!

— Oh! si peu... ce n'est rien... une égratignure, répondit l'adolescent, que la pâleur subite de la chanoinesse rendait le plus heureux des hommes.

La marquise s'empressa de donner des ordres. On alla chercher le chirurgien, et la chanoinesse conduisit Fleur-de-Mai dans son propre oratoire, l'aidant elle-même à quitter son pourpoint et déhirant sa chemise d'une main frémissante pour juger de la gravité de sa blessure.

Fleur-de-Mai était fou de bonheur, et l'oublia sa douleur pour ne voir que la fée charmante qui prodiguait ainsi les soins.

Le chirurgien, le même qui avait pansé du Vernais quelques heures plus tôt, déclara que la blessure était une simple écorchure, et qui n'empêcherait nullement Fleur-de-Mai de se servir de son bras.

— Cependant, dit la marquise avec une tendre insistance, le repos ne saurait nuire au chevalier. Nous allons vous faire préparer un logis.

— Impossible! madame, répondit Fleur-de-Mai en souriant.

Et il raconta en quelques mots l'histoire de sa journée, c'est-à-dire son entrevue avec Mazarin mourant, la façon dont il avait été accueilli par le roi, et le rendez-vous que Sa Majesté lui avait assigné à dix heures du soir au Palais-Royal, enfin sa querelle avec le chevalier du Vernais son duel, et sa liaison presque spontanée avec le vicomte.

— Je le vois, dit la chanoinesse, qui dissimulait son trouble sous un sourire, vous êtes presquedéjà de la famille. Mon frère est votre ami, ma tante et moi nous vous devons la vie.

— Mais, interrompit Fleur-de-Mai avec un sentiment de jalousie secrète, si j'ai quelques droits à votre bienveillance, j'en ai aussi, ce me semble, à votre rigueur.

— Et en quoi, bon Dieu? exclama la chanoinesse.

— N'ai-je point blessé chevalier?

— Peuh! fit Mme de Mailly avec une adorable petite moue remplie de dédain. Pourquoi vous cherchiez-il querelle?

— Mais il est votre... ami... poursuivit Fleur-de-Mai toujours jaloux... ou plutôt il est celui du vicomte... Fleur-de-Mai n'osait pas, en présence de la marquise, faire une allusion à la rencontre de Pariseau.

Un sourire moqueur glissa sur les lèvres de la chanoinesse.

— C'est vrai, dit-elle, et je ne sais réellement pas quel est le prétexte de cette amitié, car ajouta-t-elle, le chevalier est un fat, il est querelleur, acariâtre, et je ne connais pas un regard plus hypocrite et plus faux que le sien.

Mme de Mailly accompagna ces mots d'un regard qui semblait dire à Fleur-de-Mai:

— Etes-vous satisfait? et serez-vous encore jaloux?

Fleur-de-Mai comprit ce regard et frissonna de joie.

La chanoinesse se tourna alors vers sa tante.

— Il est certain, reprit-elle, que mon frère, qui déjà a bien des choses bizarres dans son existence, n'en pouvait avoir une plus excentrique et extraordinaire que son amitié pour le chevalier.

— Peut-être, hasarda timidement Fleur-de-Mai, est-ce une liaison d'enfance?

— Détrompez-vous, elle remonte à quelques années seulement; mon frère a rencontré le chevalier en Italie, ils se sont retrouvés à Paris peu après, et le chevalier, prétend mon frère, lui a rendu un éminent service.

Fleur-de-Mai était ravi du ton légèrement impertinent dont se servait la chanoinesse en parlant du chevalier. Malheureusement l'heure s'écoulait et le moment d'aller au Palais-Royal était venu.

Fleur-de-Mai endossa son pourpoint et prit congé, non sans avoir demandé, en rougissant, la permission de faire, à quelques jours de là, une visite de remerciement à la marquise. Au moment où il quittait le boudoir de la chanoinesse, la jeune femme lui dit avec un certain trouble:

— Peut-être ignorez-vous, monsieur, un usage de la cour de France?

Fleur-de-Mai l'interrogea du regard.

— Quand on entre aux pages ou dans un régiment, c'est la coutume que votre sœur, votre mère, ou, à défaut, une amie vous fasse cadeau d'une dragonne pour la nouer au pommeau de votre épée.

Fleur-de-Mai tressaillit; la chanoinesse continua:

— Vous arrivez seul à Paris, et bien certainement vous ignoriez cet usage. Ma tante me permettra donc de réparer l'oubli et de vous offrir, pour votre épée, une dragonne que je destinais à mon frère, hier encore, mais qui vous appartient de plein droit, après le service que vous nous avez rendu.

Et la chanoinesse ouvrit le tiroir d'une chiffonnière, en retira un beau cordon soie et or à deux glands, et noua de ses belles mains à la garde de l'épée du jeune Blaisois frémissant d'enthousiasme.

Or, si l'amour pousse quelquefois au mutisme les plus hardis, il délie en revanche la langue des plus timides, et Fleur-de-Mai, loin de balbutier un remerciement embrouillé, répondit fort nettement et avec un sourire délié:

— Me voici dans l'obligation, madame, de mettre à vos pieds le premier trophée qu'aura conquis mon épée.

— C'est fait, répondit-elle en souriant; et elle montra au jeune homme, d'un regard, la vieille marquise qui s'était assoupie dans son fauteuil, et du doigt un fin mouchoir de batiste tout constellé de petites taches de sang.

Ce mouchoir, la jeune chanoinesse en avait étanché goutte à goutte le sang qui avait jailli de la blessure de Fleur-de-Mai, tandis qu'on préparait le premier appareil.

Le jeune homme se sentit prêt à défaillir, et, tandis que la chanoinesse serrait précieusement le souvenir, il s'enfuit.

Mais l'un et l'autre avaient échangé un suprême et dernier regard, et, avec ce regard, les deux jeunes gens avaient en même temps échangé leur cœur.

Fleur-de-Mai s'en alla à travers les rues jusqu'à l'hôtellerie de la Croix du Trahoir, d'abord chancelant et abasourdi, ainsi qu'un homme que sa raison abandonne; puis il se remit insensiblement, et prit alors cette attitude conquérante des hommes à qui tout réussit.

En une heure, le timide et naïf Fleur-de-Mai se trouvait métamorphosé; il était redevenu le hardi damoiseau de la ville de Blois; le page fanfaron et spirituel, le pourfendeur de dix huit ans qui ne doute absolument de rien et marche résolument à la

conquête du monde, assuré d'avance de la victoire.

—Par la mort Dieu ! se jurait-il à lui-même avec l'outrage d'un capitaine de lansquenets, je la reverrai, dussé je escalader son balcon, et elle m'aimera, dussé je prendre une ville d'assaut à moi tout seul.

Ce fut dans ces belles dispositions qu'il rejoignit Coquelicot.

L'honorable écuyer était philosophiquement et mélancoliquement assis à la porte de l'hôtel, fumant dans une grande pipe flamande, suivant l'usage de la soldatesque qui avait contracté cette habitude dans les guerres des Pays-bas. A la vue de Fleur-de-Mai, il accourut vers lui et lui serra expansivement les deux mains :

—Ah ! mon cher maître, murmura-t-il, permettez-moi, maintenant que nous voilà seuls, de vous commenter sur ce beau coup d'épée de tout à l'heure.

—Lequel ? demanda Fleur-de-Mai avec une fatuité adorable.

—Comment, lequel ?

—Sans doute, il y en a deux.

—Deux ! exclama Coquelicot.

—Et même trois, acheva Fleur-de-Mai, montrant avec un sang-froid superbe quelques gouttes de sang qui maculaient encore son pourpoint.

—Vous vous êtes battu, et je n'étais pas là !

—Ma foi ! reprit Fleur-de-Mai, feu mon père, qui avait été capitaine, et qui s'y connaissait, prétendait que, tant qu'on n'avait pas tué un homme en duel, on était un pur blanc-bec.

—Et... fit Coquelicot anxieux.

—J'avais bien le chevalier, c'était insuffisant, et j'étais encore un blanc-bec trois quarts. J'ai voulu être un homme.

—Mais enfin... qu'avez-vous fait ?

—J'ai tué, d'un très-beau coup de quarte, un ancien brigadier de reîtres, qui me barrait le passage et se permettait d'être insolent avec un page du roi.

—Son nom ?

—Attends donc... il se nommait Aventurino.

—Bon ! je le connaissais.

—Ah ! mon Dieu... peut-être était-il ton ami ?

—Peuh ! il y a dix ans que je ne l'ai vu... d'ailleurs c'était un mauvais drôle.

Mais, insista Coquelicot, qui jugeait cette oraison funèbre plus que suffisante pour le reître Aventurino, comment cela est-il donc arrivé ?

Fleur-de-Mai lui raconta succinctement tout ce qui lui était advenu, et puis, comme comme tout amoureux a besoin d'un confident, il lui dépeignit avec enthousiasme sa flamme naissante pour la chanoinesse.

Coquelicot l'écoutait gravement ; lorsqu'il eut fini, le vieux soldat aspira coup sur coup deux énormes bouffées de fumée qu'il rejeta ensuite en spirales, puis il dit avec un sourire triste :

—Récapitulons un peu : à dix heures du matin, vous pénétrez, malgré vents et marées, forçant toutes les consignes, chez Mgr le cardinal ; à midi, vous donnez un premier coup d'épée ; à deux heures vous admirez une femme ; à cinq vous avez un ami ; à huit vous tuez un homme ; à neuf vous êtes éperdument amoureux. Si le diable s'en fût mêlé, il n'eût pas mieux réglé l'emploi de votre journée.

—Eh bien ? demanda Fleur-de-Mai.

—Eh bien ! monsieur le chevalier, acheva Coquelicot, je trouve que vous débutez à ravir sur le terrain de la cour et des aventures, et si cela continue, dans deux ans vous serez mort ou maréchal de France ; un mari jaloux vous aura fait assassiner, ou toutes les duchesses du Palais-Royal se mourront d'amour pour vous.

—La prophétie me plaît, murmura Fleur-de-Mai.

—Mais, en attendant, continua Coquelicot, il ne faut pas oublier, monsieur le page du roi, que Sa Majesté vous attend au Palais-

Royal vers dix heures, et qu'il en est neuf trois quarts. Or, vous le savez, le roi ne saurait attendre.

—C'est juste, dit Fleur-de-Mai ; allons au Palais Royal.

Et il rajusta son manteau, inclina d'un air fanfaron son feutre sur l'oreille gauche, et pris le chemin du Palais Royal, qui n'était qu'à deux ou trois pas de la rue de l'Arbre-Sec.

Le noble édifice avait à cette époque-là un guichet spécial pour les gentilshommes de service, et qui donnait sur la rue qui devait plus tard s'appeler rue de Valois.

Ce fut à ce guichet que Fleur-de-Mai, guidé par la vieille expérience de Coquelicot, se présenta.

—Où allez-vous ? lui demanda un garde du corps.

—Chez le roi, répondit Fleur-de-Mai sans sourcilier.

—Le roi ne reçoit personne à cette heure.

—Excepté ses pages.

—Vous êtes page du roi ?

—Oui, camarade.

—Votre nom ?

—Le chevalier de Chastenay.

—Je ne connais aucun page de ce nom.

—C'est fort possible, car j'en entre en fonctions que ce soir.

Et Fleur-de-Mai pas-à devant le garde stupéfait, grimpa l'escalier suivi toujours de Coquelicot, et arriva au premier étage, où, se trouvant dans les antichambres de Sa Majesté, il fit demander par un huissier de service M. Laporte, premier valet de chambre.

M. Laporte vint sur-le-champ.

—Monsieur, lui dit Fleur-de-Mai, qui avait acquis déjà toute la hardiesse de son emploi, Sa Majesté a bien voulu m'admettre aujourd'hui parmi ses pages ; je suis le chevalier de Chastenay.

—Très bien monsieur, répondit M. Laporte, Sa Majesté m'a ordonné de vous introduire dans son cabinet aussitôt que vous vous présenteriez. Suivez-moi.

Fleur-de-Mai fit signe à Coquelicot de l'attendre, et suivit M. Laporte. Celui-ci le conduisit par un corridor dérobé, poussa une porte devant lui, et se penchant à son oreille :

—Attendez, dit-il, que Sa Majesté s'aperçoive de votre présence.

M. Laporte s'en alla, referma la porte, et Fleur-de-Mai, ébahi, regarda autour de lui.

Il était dans une vaste salle faiblement éclairée par une seule lampe placée au milieu d'une table couverte de papiers en liasses.

Après de cette table, deux hommes, assis vis-à-vis l'un de l'autre, compulsaient minutieusement des paperasses, échangeant parfois quelques mots à voix basse.

L'un de ces hommes était jeune, et bien qu'il touât le dos à Fleur-de-Mai, le jeune homme le reconnut sur le champ.

C'était le roi.

L'autre pouvait avoir quarante ans ; il était presque chauve, d'aspect commun et sévère : un grand pli lui traversait le front et donnait à sa lourde physionomie une expression de dureté.

Cependant la loyauté brillait dans son œil gris et rond, et par fois ses lèvres s'illuminaient d'un sourire mêlé de finesse et de franchise qui semblait plaire fort à Sa Majesté. Ce personnage était M. Colbert, premier commis de finances chez Mgr Jules de Mazarin, à cette heure à l'agonie.

—Monsieur Colbert, disait le roi, vous êtes certainement le plus habile financier de mon royaume, et je remercie le cardinal de vous avoir recommandé à moi ; mais vous êtes en même temps un fort honnête homme, car avec le désordre qui règne dans les finances de l'Etat, et grâce à l'emploi que vous occupez, il n'est tenu qu'à vous de faire une fortune considérable.

—Comme les amis de M. Fouquet, le surintendant des finances de Votre Majesté, répondit Colbert dont le regard clair étincelait.

—Précisément. Mais, patience, monsieur, et justice sera faite.

—Il est certain, Sire, poursuivait

Colbert, et d'après les notes que je lui ai soumises, Votre Majesté peut s'en rendre un compte exact, il est certain qu'au train dont il va, M. Fouquet, qui est déjà l'homme le plus riche du royaume...

Colbert s'arrêta à dessein. Louis XIV releva la tête et laissa jaillir de ses yeux cet éclair fulgurant qui révélait le grand roi futur dans ce monarque de vingt-deux ans.

—Patience, monsieur Colbert, patience...

—M. Lyodot et M. d'Eymeri, poursuivait Colbert, ont fait en dix ans une fortune scandaleuse.

—Ils seront pendus sous trois jours, dit froidement le roi.

—M. Fouquet, continua l'impitoyable Colbert, fortifie Belle-Isle-mer et s'en fait une redoutable forteresse.

—Je l'enfermerai à la Bastille.

—A la Bastille ! Sire...

—Pourquoi pas ?

—Mais il est surintendant...

—Monsieur, dit le roi avec calme, M. de Mazarin m'a donné tout à l'heure un excellent conseil.

—Ah ! fit Colbert.

—Sire, m'a-t-il dit, moi mort, ne prenez jamais un premier ministre.

—Eh bien ? demanda le financier.

—Eh bien, je suivrai le conseil du cardinal.

—Qui donc gouvernera le royaume ?

—Moi ! dit simplement le roi.

Colbert trissonna ; il avait deviné Louis XIV tout entier.

—Ceci me conduit à penser, reprit Sa Majesté, que s'il n'y a pas de premier ministre, point n'est besoin de surintendant.

Colbert regarda le roi.

—Un contrôleur général des finances suffira, monsieur Colbert.

Le roi appuya avec intention sur ces derniers mots, et Colbert, immobile et froid en apparence, sentit son cœur se gonfler d'ambition.

—Monsieur, ajouta froidement le roi, je veux faire maison nette. M. de Mazarin mort, je choisirai mon monde moi-même.

Il y eut un moment de silence. Fleur-de-Mai était au supplice. Le roi fit un mouvement, il espéra être aperçu, mais Louis XIV était absorbé par sa pensée.

—Il faudrait avoir un plan de Belle-Isle, dit-il tout à coup.

—Le regard de Colbert étincela.

—Monsieur Colbert, poursuivait le roi, nous enverrons un maître des requêtes en Bretagne.

—Le roi est le maître, répondit le futur contrôleur général ; mais pour obtenir les... preuves dont le roi a besoin (et il appuya sur ce mot de preuves, qui était tout un acte d'accusation), il faudrait un de ces messagers adroits et sûrs qui n'éveille point l'attention. M. Fouquet a des amis, des espions, des créatures sur toutes les routes. Un maître des requêtes, un exempt des gardes, un homme connu à la cour pour appartenir à Votre Majesté, ne fera pas vingt lieues hors de Paris sans être assassiné.

Un éclair de colère passa dans les yeux du roi.

—Monsieur, dit-il, je veux que dans un an les routes de mon royaume soient aussi sûres pour tous mes sujets que la place publique des grandes villes et qu'on n'y puisse arrêter que les assassins et les voleurs.

Puis, réfléchissant, le roi reprit :

—M. Fouquet, m'a-t-on dit, a en Bretagne des ramifications infinies ; s'il croyait sa liberté menacée, il révolutionnerait cette province avec quatre lignes de sa main adressées à la noblesse.

—Ceci est vrai, Sire, dit Colbert, et l'agent le plus actif, le plus populaire que le surintendant ait envoyé en Bretagne à diverses reprises, est son frère, l'abbé Fouquet.

—Ah ! fit le roi, et où est-il, cet abbé Fouquet ?

—D'après les rapports que j'ai

reçus aujourd'hui même, il est encore à Paris, mais il se dispose à partir.

—Pour la Bretagne ?

—C'est incontestable, bien que ses préparatifs de départ aient un air de mystère. Il se rend sans doute à Ancenis, où M. Fouquet entretient trois cents piqueurs.

—Trois cents piqueurs ! plus que le roi de France n'en a ?

—C'est que le roi de France ne s'en sert qu'à la chasse.

Le roi fronça le sourcil.

—Et M. Fouquet, acheva Colbert, s'en fera au premier jour des gardes du corps.

Le roi fit un brusque mouvement sur son siège.

—Ceci est trop d'impudence ! s'écria-t-il.

—L'abbé, poursuivait Colbert, va sans doute porter à la noblesse bretonne des instructions et des promesses. Qui sait si le surintendant ne rêve point la succession de M. de Mazarin ?

—Il faut que cet homme soit arrêté, dit Louis XIV, et que les papiers dont sans doute il est porteur ne parviennent point aux Bretons.

Colbert parut réfléchir.

—Le plus simple, dit-il, serait d'établir une souricière aux environs d'Ancenis. Mai, je le répéterai à Votre Majesté, il faut pour cela un homme étranger à la cour et à la maison du roi, un émissaire inconnu... et c'est difficile à trouver.

—Je le trouverai, monsieur Colbert, soyez-en sûr.

En ce moment le roi se retourna et aperçut Fleur-de-Mai immobile et chapeau bas.

Louis XIV fronça le sourcil.

—Comment, monsieur, dit-il, vous étiez là.

—Oui, sire, répondit Fleur-de-Mai, et j'ai malgré moi surpris un secret d'Etat. M. Laporte, en m'introduisant, m'avait recommandé d'attendre que Votre Majesté m'interrogeât.

Louis XIV attacha sur le jeune homme son regard perçant et clair.

—Vous êtes gentilhomme, monsieur, n'est-ce pas ? lui demanda-t-il.

—Oui, Sire.

—Alors la parole d'un gentilhomme doit me suffire ; donnez-moi la vôtre que vous avez oublié déjà ce que vous venez d'entendre.

—Sur mon honneur et mon écusson, je le jure ! dit gravement Fleur-de-Mai.

Louis XIV continuait à le regarder attentivement.

—Monsieur, lui dit-il encore, vous êtes brave...

—Je le crois, Sire.

—Moi je le sais, répliqua le roi ; vous vous êtes battu ce matin même, à midi sonnant, sur la place Royale avec un certain chevalier du Vernais, une créature de Fouquet, je crois.

Et le roi interrogea Colbert du regard.

Le financier feuilleta quelques notes et dit :

—Duvernais, officier démissionnaire, sans patrimoine, joueur, vicieux, dévoué au surintendant, qui paie ses dettes et lui confie d'assez vilaines missions.

—Très-bien, dit Louis XIV. Vous l'avez blessé à la cuisse. Le mal n'est pas grand, monsieur, puisque ce du Vernais est un assez triste gentilhomme ; mais je vous préviens que je vais remettre en vigueur les édits du feu roi mon père contre le duel. Le sang de mes gentilshommes appartient à la France, et ils ne le peuvent verser que sur le champ de bataille. Avez-vous été blessé ? poursuivait le roi.

—Non, Sire.

—Alors d'où viennent ces gouttes de sang que je vois sur votre pourpoint.

Fleur-de-Mai rougit légèrement.

—C'est un second coup d'épée, Sire, je l'ai reçu à huit heures du soir.

—Comment ! s'écria le roi avec un mouvement d'impatience où perçait néanmoins une satisfac-

tion légère, deux duels en un jour, monsieur, et à votre âge !...

—Ah ! Sire, répliqua hardiment Fleur-de-Mai, on insultait M. le cardinal, et on voulait jeter à l'eau deux femmes de qualité.

Et Fleur-de-Mai raconta au roi la scène du Pont Neuf.

Louis XIV garda un moment le silence ; puis, regardant Fleur-de-Mai :

—Puisque vous êtes aussi prodigue de votre sang, monsieur, dit-il, je suppose que vous le verseriez un peu pour mon service.

—Jusqu'à la dernière goutte, Sire.

—Vous m'avez tout à l'heure entendu parler d'un messager que je veux envoyer en Bretagne ?

—Oui, Sire.

—Seriez-vous ce messager ?

—Pourquoi pas ? répondit Fleur-de-Mai avec une hardiesse qui put fort au roi, et arracha un sourire approbateur au visage austère de Colbert.

—Connaissez-vous beaucoup de monde à Paris continua le roi.

—Personne, Sire, si ce n'est le vicomte de Mailly.

—C'est beaucoup trop déjà, murmura Colbert. Le vicomte est des amis du surintendant, et il est lié avec le chevalier du Vernais.

—Ah ! fit le roi.

—Certainement, Sire, reprit le financier expliquant sa pensée ; et voici pourquoi les espions de M. Fouquet sont nombreux : monsieur est arrivé hier à Paris, il en repart demain ; les gens de sa connaissance, le vicomte, par exemple, s'inquiètent de ce brusque départ, et l'éveil en est donné.

—Ceci est fort juste, dit le roi, mais comment faire ?

—Ma foi Sire, répliqua le financier, aux grands maux les grands remèdes. Le plus sage serait d'envoyer le vicomte passer huit jours à la Bastille.

—Non pas, monsieur, car ce serait injurieux.

—Alors, dit Colbert avec ténacité, advenne que pourra.

Louis XIV demeura pensif, un moment.

—Mieux vaudrait lui demander sa parole.

—A ce compte, Sire, mieux vaut encore l'employer.

Cette idée plut fort à Fleur-de-Mai.

—Sire, dit-il M. de Mailly, Coquelicot et moi, nous arrêterions bien M. l'abbé Fouquet, le cas échéant, et sans le secours de M. le gouverneur de Bretagne.

Puis, voyant que le roi l'écoutait, il ajouta :

—Lorsque trois hommes possèdent un secret, ce secret court risque de s'éventer comme une bouteille de vieux vin qu'on décoiffe ; du moins, c'était l'avis de feu mon père qui avait de l'expérience.

Colbert regarda le page du coin de l'œil.

—Or, poursuivait Fleur-de-Mai, qui se sentait dans son élément, dès qu'il s'agissait d'un danger à courir, que Votre Majesté me permette de dire à M. de Mailly et à mon écuyer que je pars à son service, et que je cours risque de la vie, ils me suivront sans demander où je vais. Ce sont des hommes qui savent aimer le roi et le servir. Je réponds pour eux. J'offre au roi trois cœurs et trois épées.

Louis XIV réfléchissait, il observait cette physionomie franche et hardi, spirituelle et fine du jeune page, comme s'il eût voulu deviner en elle l'avenir tout entier tout Fleur-de-Mai.

Le roi, qui devait se connaître le mieux en hommes, et d'un seul coup d'œil, commençait à se révéler.

—Monsieur Colbert, écrivez deux lignes à M. le gouverneur d'Anjou, et dites-lui que le messager qui les lui remettra a toute ma confiance, et que ce qu'il lui enjoint de faire, il le fera par mon ordre.

Colbert écrivit, le roi signa.

—Maintenant, ajouta-t-il se

tournant vers Fleur-de-Mai, quand on a dix huit ans on ne saurait demeurer page fort longtemps, et une lieutenance dans un de mes régiments vaudrait mille fois mieux.

Un éclair d'orgueil passa dans les yeux de Fleur-de-Mai.

Fleur-de-Mai fit un pas de retraite; le roi le retint d'un signe.

Monsieur Colbert, dit-il, voulez-vous ouvrir cette cassette que vous voyez là sur ce dressoir. C'est ma cassette particulière. Prenez-y deux cents pistoles et remettez-les à M. de Chastenay.

Ce serait chose inouïe qu'un gentilhomme voyageât de ses deniers pour le compte du roi de France.

Colbert exécuta l'ordre de Sa Majesté, qui donna sa main à baiser au jeune Fleur-de-Mai et le congédia.

—Si, dit alors Colbert, voilà un enfant qui ira loin; il est intelligent et brave. Votre Majesté fera bien de l'employer, et de le garder à son service.

—J'y songe, répondit simplement le roi en souriant.

VI. OU FLEUR-DE-MAI ÉTONNA DE PLUS EN PLUS COQUELICOT, LEQUEL S'APERÇUT QUE L'AMOUR, DONT IL PENSAIT FORT PEU DE BIEN DU RESTE, AVAIT QUELQUEFOIS LE DON DE DÉVELOPPER L'INTELLIGENCE A UN HAUT DEGRÉ.

Fleur-de-Mai, en sortant de chez le roi, retrouva Coquelicot seul et philosophant dans l'antichambre où il l'avait laissé.

L'honnête écuyer était mélancoliquement assis sur une banquette, le dos au mur, les yeux demi fermés, ainsi qu'un homme qui rêve un monde tout autre que celui qu'il occupe.

—Cà, mon bon ami, lui dit Fleur-de-Mai, allons-nous-en et dépêchons.

—Et où allons-nous donc à cette heure, monsieur le chevalier? demanda Coquelicot ébahi de l'air affaire de son maître.

—Parbleu! nous nous en allons.

—Mais, où?

—Nous coucher, probablement.

—Tiens, dit naïvement Coquelicot, excusez-moi, monsieur, mais je croyais que le roi logeait ses pages et leurs écuyers; par conséquent...

—Mon logis n'est pas prêt.

Et, sur cette brève réponse, Fleur-de-Mai passa outre, et entraîna Coquelicot vers l'escalier des gentilhommes de service qu'il descendit quatre à quatre.

Ce ne fut que dans la rue de Valois que, rompant son mutisme, Fleur-de-Mai se pencha à l'oreille de son écuyer.

—Nos chevaux sont un peu las? lui dit-il...

—Plait-il? fit Coquelicot.

—Fronteront-ils bien dix lieues encore?

—Ah çà! mais nous partons donc?

—Demain, au point du jour.

—Où allons-nous?

—C'est mon secret.

Coquelicot recula d'un pas. Il était stupéfait de l'aplomb de Fleur-de-Mai.

—C'est-à-dire, ajouta celui-ci, c'est le secret du roi. Donc il ne m'appartient pas.

Coquelicot hochait la tête de haut en bas en signe d'approbation.

—Les chevaux sont las, dit-il, mais ils sont bons; allons-nous loin?

—C'est encore mon secret.

—Très-bien murmura Coquelicot à part lui: je vois que mon jeune maître est devenu un homme important, puisque le roi, qui ne l'avait jamais vu, ce matin, lui confie une mission secrète.

—Maintenant, continua Fleur-de-Mai, allons rue Saint-Jacques chez le vicomte de Mailly.

—Le vicomte est couché, monsieur; il est onze heures.

—Il se lèvera.

Fleur-de-Mai avait répondu, à tout.

—Bon! murmura philosophiquement Coquelicot, on a beau avoir cinquante ans, on apprend toujours quelque chose. Hier, mon jeune maître ressemblait fort à une belle fille ignorante et timide; aujourd'hui, il a le geste leste, le verbe décidé, il est devenu un personnage. Il est vrai qu'entre hier et aujourd'hui M. le chevalier est devenu amoureux. Que l'on dise après cela que l'amour rend bête! Je trouve, au contraire, qu'il donne furieusement de l'esprit.

Onze heures sonnaient en ce moment à Saint-Germain-l'Auxerrois. Fleur-de-Mai et son écuyer avaient pris la rue Saint-Honoré, et puis celle de l'Arbre Sec, et ils cheminaient à grands pas le long de la rivière, gagnant le pont Saint-Michel.

Coquelicot monologuait sur l'amour et les jeux bizarres du hasard qui d'un petit gentilhomme de province faisaient tout à coup un messager du roi de France; Fleur-de-Mai croyait faire un rêve, et récapitulait les nombreux événements de la journée.

Or, comme l'amour a place dans tous les rêves, et comme l'ambition l'encourage au lieu de lui nuire, notre héros, tout en lui ébauffant un magnifique avenir sur le succès de son entreprise aventureuse, et s'appelant à l'oreille déjà M. le lieutenant, notre héros se prit à songer à la belle jeune fille de la place Royale, et il porta plusieurs fois à ses lèvres les glands de la dragonne nouée par ses blanches mains à la garde de son épée.

Or, tout en songeant à elle, Fleur-de-Mai s'avoua avec tristesse qu'il allait quitter Paris et qu'il partirait sans l'avoir revue. Mais Fleur-de-Mai était en veine de hardiesse.

—Je veux la revoir, se dit-il.

Si l'honnête Coquelicot eût entendu son maître, il eût haussé bien certainement les épaules, car il était onze heures du soir, et à cinq heures du matin, Fleur-de-Mai devait avoir le pied à l'étrier.

A moins que le diable ne s'en mêlât, il était impossible de trouver un prétexte honnête et plausible pour se présenter place Royale à une heure aussi indue.

Nous n'oserions affirmer que Fleur-de-Mai, qui était un garçon pieux, eût compté sur le diable en cette occurrence; mais il était devenu page, et un page doute-t-il jamais de rien?

Fleur-de-Mai cherchait donc le prétexte, lorsqu'il arriva à la porte de M. de Mailly.

Le suisse n'était point couché encore. Au premier coup de marteau il ouvrit.

—Ton maître est-il encore levé?

Le suisse se troubla et balbutia.

—Parle, dit Fleur-de-Mai d'un ton bref, je veux absolument le voir.

—Monsieur, reprit timidement le suisse, M. le comte est, comme chaque nuit, dans le petit pavillon du jardin, où jamais on ne le dérange.

—Diable! pensa Fleur-de-Mai qui se souvint de tout ce qu'il avait vu à travers les persiennes, le vicomte est bien l'homme le plus mystérieux que je connaisse, et je serais curieux de savoir ce qu'il fait dans le pavillon.

Puis il ajouta tout haut.

—N'importe! va le prévenir. C'est de la part du roi.

—Au nom du roi, le suisse hésita plus, et il alla quérir son maître, tandis que Fleur-de-Mai et Coquelicot attendaient dans la petite salle à tentures sombres où le vicomte demeurait pendant le jour.

Le vicomte arriva. Il était fort pâle et témoignait une grande surprise de voir Fleur-de-Mai.

—Je vous ai dérangé, dit celui-ci; excusez-moi.

—Oh! fit M. de Mailly d'un ton qu'il s'efforça de rendre insignifiant et léger, la nuit est belle; je prenais l'air au jardin. Mais, mon cher chevalier, je vous ai offert de loger chez moi; vous avez accepté. Je ne vous attendais que demain, mais vous êtes

le bienvenu aujourd'hui. Un ami peut frapper à ma porte la nuit comme le jour.

—Mon cher vicomte, répondit Fleur-de-Mai avec la même familiarité, depuis que je ne vous ai vu, je suis entré en fonctions.

—Fonction de page?

—Oui, de page voyageur.

Le vicomte ouvrit de grands yeux.

—Le roi a probablement l'intention de faire un voyage en Anjou, car il m'envoie préparer ses logs.

—Et vous partirez?

—Au point du jour.

—Merci, en ce cas, d'être venu me serrer la main.

—Attendez donc, interrompit Fleur-de-Mai, ce n'est point tout encore.

—Mon Dieu, vous m'effrayez.

—Vous avez servi, n'est-ce pas?

—Oui, aux mousquetaires.

—Le service du roi vous déplaisait-il?

—Non certes, mais des chagrins domestiques m'ont fait quitter la casaque.

—Et moi, je la prends. Le roi aura voulu m'éprouver: il me donne du même coup un secret à garder, mille ennemis puissants à gagner, un coup de poignard à risquer; il me traite en favori dès le premier jour.

—Que dit-vous, chevalier? un secret à vos dix-huit ans?

—Un secret à mes dix-huit ans, et qui sera bien gardé, foi de gentilhomme?

Et de coups de poignard?

—Oh! pour cela, je ne puis rien garantir: poignard, pistolet et arquebuse, je ne sais pas au juste ce qui m'attend et je n'en m'en soucie guère. Par la mort de Dieu! qu'en dites-vous, cher vicomte? Au service ce matin, ce soir en campagne. Le roi Louis XIV se connaît en hommes, il faut l'avouer.

—En hommes, dit le vicomte qui sourit doucement. Pauvre enfant! je ne te laisserai pas seul courir le monde. Attendez-moi, chevalier, je vous suis. Vous garderez le secret du roi, mais je vous suivrai comme votre ombre, et si le péril doit venir nous serons deux à le recevoir.

—Merci, dit le chevalier, j'accepte pour le roi et pour moi.

(A Continuer.)

MARIAGES.

—A St Polycarpe, le 8 courant, par le Rév. M. A. Z. Prévost, vicaire de cette paroisse, M. Joseph Dupont, cultivateur, de St Justine de Newton, fils de feu Isaac Dupont, à Melle Adeline Bélanger, fille de M. Augustin Bélanger, cultivateur.

Garçons d'honneur, M. J. B. Bélanger, frère de la mariée, et John Lalonde. Filles d'honneur, Melle Emma Sauvé, de Montréal, et Mlle Sophie Bélanger, sœur de la mariée.

—A Louiseville, mardi le 8 du courant, M. Adélarde Maher, de la maison Maher et Fils, de St Guillaume d'Upton, conduisait à l'autel Melle Marie Henriette Sophie Lemaitre-Augé, fille aînée du Dr Charles Lemaitre-Augé, Ecr., de Louiseville.

La bénédiction nuptiale a été donnée par le Rév. Messire J. Bouché, curé de la Rivière du Loup. Nos meilleurs souhaits de bonheur à l'heureux couple.

DECES.

En cette ville, le 10 courant, à l'âge de 18 ans et 6 mois, M. Ozar Napoléon Croteau, fils de M. Napoléon Croteau.

—En cette ville, le 9 courant, à l'âge de 4 ans et 6 mois, Sophronie Georgianna, enfant de George Fillion.

—A Montréal, le 10 février 1881, Madame Elizabeth Olivier, épouse de Pierre Thos. Delvecchio, Ecr., âgée de 67 ans, 7 mois et 5 jours, et unique sœur de l'honorable juge L. A. Olivier, résidant à Joliette.

—En cette ville, le 11 courant, M. Louis Lefebvre, à l'âge de 72 ans.

—Dimanche, le 13 courant, à 4 1/2 p.m., à l'Asile de la Providence de cette ville, la révérende Sœur Michel Ange, de cette communauté, et fille de M. F. X. Rivard, notaire, de St Michel d'Yamaska, à l'âge de 47 ans et 10 mois et 21 ans de profession religieuse.

Elle est morte victime de son dévouement pour les malheureux.

PRIX DU MARCHÉ DE DETAIL DE MONTREAL.

Montreal, 14 Fev 1880.

Table with 3 columns: Item, Price, and Unit. Includes items like Farine de blé, Farine d'avoine, Farine de blé d'Inde, Sarrasin, etc.

Table with 3 columns: Item, Price, and Unit. Includes items like Laiterie, Lait frais, Lait salé, Fromage.

Table with 3 columns: Item, Price, and Unit. Includes items like Blé, Orge, Avoine, Sarrasin, etc.

Table with 3 columns: Item, Price, and Unit. Includes items like Viandes, Veuf à la livre, Mouton, Agneau, etc.

Table with 3 columns: Item, Price, and Unit. Includes items like Divers, Sucre d'érable, Sirop d'érable, etc.

Table with 3 columns: Item, Price, and Unit. Includes items like Légumes, Pommes au baril, Patates au sac, etc.

Table with 3 columns: Item, Price, and Unit. Includes items like Volailles, Dindes (vieux), Dindes (jeunes), etc.

MARCHE AUX BESTIAUX.

Table with 3 columns: Item, Price, and Unit. Includes items like Bœuf, Vaches, Veaux, Moutons, Agneaux, Cochons, etc.

Table with 3 columns: Item, Price, and Unit. Includes items like Foin, Paille, etc.

MAORHE EN GROS

Table with 3 columns: Item, Price, and Unit. Includes items like Farine—Supérieure extra, Extra superfine, etc.

Rien de moins que les incontestables bienfaits

répandus sur dix mille malades ne suffiraient à maintenir la réputation dont jouit la Salsepareille d'Ayer.

C'est un composé des meilleurs végétaux combinés avec des iodures de potassium et de fer, et c'est le remède le plus efficace contre les affections scorbutiques et mercurielles.

Par son action fortifiante, il soulage toujours et guérit souvent les affections du foie, la débilité et les irrégularités chez les femmes, et est un puissant restaurateur de la vitalité.

La Salsepareille d'Ayer n'a pas d'égal pour purifier le sang. Elle donne du ton au système nerveux, rétablit et préserve la santé et ramène la vigueur et l'énergie.

Préparé par le Dr J. C. Ayer & Co, Lowell, Mass., U. S. A.

PROVINCE DE QUEBEC, DISTRICT DE MONTREAL, No. 430

COUR SUPERIEURE

Dame Anatolie Pavreau, des Cité et District de Montréal, épouse de Alfred Roy, fils, marchand du même lieu,

Demanderesse, Le dit Alfred Roy, fils, Défendeur.

Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause.

D. MESSIER, Avocat de la Demanderesse, Montréal, 8 Fév. 1881. 38—51

'LE REPUBLICAIN'

JOURNAL POLITIQUE, LITTÉRAIRE ET RELIGIEUX, Rédigé par NARCISSE CYR,

Paraît tous les Samedis, à Boston, 161 rue Tremont.

ABONNEMENT—\$1.00 pour huit mois, le port inclus, payable à l'avance.

Le REPUBLICAIN a commencé la publication d'un roman de mœurs de plus intéressants, "Le Mensonge de Sabina," emprunté à la Revue des Deux Mondes. Il traitera toutes les grandes questions du jour, à un point de vue élevé.

I. A. BEAUVAIS

Dans quelques jours

Domenagera

DANS SON

NOUVEAU MAGASIN

AU

Nos 186 et 188

RUE SAINT JOSEPH

Porte voisine de celui qu'il occupe maintenant.

Il aura le PLUS BEAU et le PLUS GRAND MAGASIN de MONTREAL dans son genre de commerce.

Avis au public de ne pas l'oublier. Son assortiment sera plus considérable que jamais.

I. A. BEAUVAIS,

10 février.

A VENDRE

A Sainte Philomène, UNE TERRE de première qualité, contenant 44 x 26 arpents, très bien bâtie, située à une vingtaine d'arpents du village, avec ou sans le stock d'agriculture, animaux, etc. Aussi une petite terre à bois, située près du village de St Urbain.

Pour toutes informations s'adresser à Z. LEFEBVRE, 331 rue St Joseph, Montréal.

ECOLE D'AGRICULTURE DE L'ASSOMPTION,

ENSEIGNEMENT GRATUIT, théorique et pratique, \$0.10 par mois, donnés aux élèves bacheliers par le Conseil d'Agriculture.

COURS DE DEUX ANS, comprenant (Général, Agricole, Orthographe, Agriculture de toutes les parties, et Vétérinaire, Droit Rural, etc.)

PHIATON R.; 8 hrs l'été, 4 hrs d'hiver. Vacances en Janvier et Février.

CONDITIONS D'ADMISSION.—Application par écrit au Directeur de l'École, être âgé d'au moins 15 ans, bien constitué, muni d'un certificat de moralité par le curé ou le maire de la paroisse de l'applicant, savoir lire, écrire et calculer.

Cette école est la plus avantageuse sous tous rapports pour les jeunes gens qui se destinent à l'agriculture.

JOS. GAUDET, P.TRE, Directeur.

I. J. A. MARSAN, Cor. M.C.A. Professeur et Gérant.